

RAPPORT ANNUUEL 20 14 15



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

LETTRES DE PRÉSENTATION

Octobre 2015

MONSIEUR JACQUES CHAGNON

Président de l'Assemblée nationale
du Québec

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires,
bureau 130
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Madame Stéphanie Vallée

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

MADAME STÉPHANIE VALLÉE

Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles

1200, route de l'Église, 9^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

M^e JEAN PAUL DUTRISAC

Président

Office des professions du Québec
800, place d'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 104 du *Code des professions*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour la période du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

Président de l'OPPQ

TABLE DES MATIÈRES

Rapport du président	4
Rapport du directeur général et secrétaire de l'Ordre	9
Direction générale	10
Services juridiques	12
Rapport des élections 2014	13
Comité d'admission	14
Comité de révision de l'admission	17
Activités du conseil d'administration	18
Activités du comité exécutif	21
Rapport du Bureau du syndic	24
Rapport des directions	27
Direction du développement et du soutien professionnels	27
Rapport de la directrice	27
Formation continue	30
Recherche clinique en physiothérapie	32
Direction de l'inspection professionnelle	36
Rapport du directeur	36
Comité d'inspection professionnelle	37
Direction des communications	40
Rapport du directeur	40
Direction des services administratifs	44
Rapport de la directrice	44
Rapport des autres comités touchant la protection du public	45
Conseil de discipline	45
Comité de révision des plaintes	47
Comité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique	48
Renseignements généraux	49
Membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec	49
Personnel de l'OPPQ	52
Rapport financier	53
Rapport de l'auditeur indépendant	53
Notes afférentes aux états financiers	57
Renseignements complémentaires	62

RAPPORT DU PRÉSIDENT



LE PRÉSIDENT
Denis Pelletier, pht, M. Sc.

À la lecture de ce rapport annuel, vous constaterez que de nombreux travaux ont été réalisés lors de l'exercice 2014-2015 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ). Comme il s'agissait de ma première année à titre de président, j'ai pu constater la qualité remarquable du travail accompli par les employés de l'Ordre ainsi que par les nombreux collaborateurs qui assistent notre organisation dans sa mission. Je les en remercie très sincèrement.

Lors de mon entrée en fonction, l'Ordre terminait un cycle de planification stratégique de cinq ans. Nous étions donc mûrs pour concevoir un nouveau plan stratégique pour la période 2015-2020. Une équipe chargée de concevoir le plan stratégique a été formée. Les membres de l'équipe, incluant les administrateurs du comité exécutif, ont fait preuve de beaucoup d'inspiration et ont très bien accueilli les idées développées lors de la campagne électorale menant à mon élection. Au terme de nos travaux, le conseil d'administration (CA) de l'Ordre a adopté la planification stratégique 2015-2020. Cette dernière est en ligne sur le site Web de l'Ordre. Nous vous invitons à la consulter.

Attestation pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires (périphériques)

Après une longue saga juridique, les physiothérapeutes se sont vus autorisés

à procéder à des manipulations vertébrales et articulaires lorsqu'une attestation leur est délivrée par l'Ordre.

Le Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations articulaires et vertébrales est entré en vigueur le 23 janvier 2014. Pour y faire suite, l'article 37.1 par. 3^o i du *Code des professions* est entré en vigueur le 25 juin 2014, permettant dorénavant à l'Ordre d'émettre une attestation de formation aux fins de procéder à des manipulations vertébrales et articulaires conformément au Règlement.

L'Ordre a élaboré, à l'intention des physiothérapeutes qui possèdent la formation et la compétence requises souhaitant obtenir une attestation à cet effet, un guide administratif et un *Formulaire de demande de dispense en vue d'obtenir une attestation de formation pour l'exercice de manipulations vertébrales et articulaires*. Notons que cette attestation est obligatoire pour tous les physiothérapeutes désirant procéder à des manipulations.

Intégration d'autres groupes à l'OPPQ

L'Office des professions du Québec ira de l'avant avec la création d'un ordre professionnel distinct pour les ostéopathes. Pour l'Office, l'ostéopathie n'est pas un traitement, une activité ou une approche, mais plutôt une profession dont l'exercice s'effectue selon une finalité distincte. Bien entendu, l'Office consultera les ordres professionnels concernés, dont le nôtre, dans les travaux à venir sur ce dossier.

Étude de l'application de l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (94m)

L'article 4 du Règlement 94m) a été mis en application pour encadrer la pratique en intradisciplinarité entre les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique (T.R.P.). Après quelques années d'application, il est maintenant temps d'évaluer ce modèle

à partir de critères rigoureux et objectifs dans un contexte de pratiques inspirées des meilleures données probantes. Il faut aussi en évaluer l'efficacité sur le terrain et proposer des améliorations, si nécessaire. L'objectif ultime étant d'utiliser à leur pleine capacité les physiothérapeutes et T.R.P. Ces travaux ont débuté à l'automne 2014. Un groupe de chercheurs mené par les professeurs Kadja Perreault et François Desmeules a commencé les travaux, dont les conclusions sont attendues en février 2016.

Superviseurs de stage

Le CA a approuvé le principe de la reconnaissance des heures de formation continue (HFC) en formation formelle pour les superviseurs de stage. Cette nouvelle façon de procéder se retrouvera dans la nouvelle politique d'amélioration continue de la compétence pour la période 2016-2019.

Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société

Le *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société* a été adopté. Il est important de comprendre qu'il n'existait pas de règlement portant sur ce point. Ce règlement a été présenté en collaboration avec la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec, qui a diffusé l'information auprès de ses membres.

Entente entre les physiothérapeutes et les pharmaciens

Le CA a aussi approuvé un projet de collaboration interdisciplinaire entre les physiothérapeutes et les pharmaciens. Ainsi, le physiothérapeute sera en mesure de suggérer certaines classes de médicaments à son patient au moyen d'un formulaire qui sera transmis au pharmacien. Après analyse, le pharmacien recommandera le traitement le plus approprié. Cela mettra en place une belle complicité professionnelle qui permettra aux physiothérapeutes et aux pharmaciens d'exercer toute leur autonomie professionnelle en complémentarité. Un lancement officiel sera fait le 10 juin 2015.

Terminologie pour l'utilisation des aiguilles sous le derme (UASD)

La terminologie «UASD» est relativement peu évocatrice du geste professionnel qu'effectuent les membres habilités à faire cette activité réservée. Pour décrire notre geste professionnel de façon plus explicite, nous proposons l'utilisation de la terminologie «puncture physiothérapique par aiguilles sèches» (PPAS). Ce terme a le mérite d'être clair en ce qui concerne l'outil utilisé (aiguilles sèches), son contexte d'utilisation (physiothérapique) et la façon dont on l'utilise (puncture). Vous trouverez plus de détails sur cette nouvelle terminologie dans le rapport de la Direction du développement et du soutien professionnels.

Règlement sur la tenue de dossiers

Après consultation, le *Règlement sur la tenue des dossiers des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec* a été adopté par le CA, mais reste en attente des commentaires de l'Office des professions avant son entrée en vigueur. Des travaux sont en cours pour la production du cahier explicatif sur le Règlement et la production d'un guide sur la tenue de dossiers. Ces documents devraient faciliter le travail requis de nos membres, réduire le temps consacré à la rédaction des dossiers et libérer le clinicien au profit de ses activités auprès des patients.

Prix Carrière remarquable Carol-L.-Richards

L'Ordre a remis le Prix Carrière remarquable à M^{me} Carol L. Richards lors de l'événement *Physiothérapie 360°* tenu au Palais des congrès à Montréal. De plus, l'Ordre a profité de l'occasion pour annoncer que, dorénavant, ce prix portera le nom de Prix Carol-L.-Richards.

L'identité professionnelle des membres T.R.P.

L'identité professionnelle est un élément important dans la pratique clinique des membres de l'Ordre. Bien que les physiothérapeutes soient

largement reconnus par le grand public, il en va autrement pour ce qui touche les membres T.R.P. En 2011, la firme Léger et Léger a réalisé un sondage pour le compte de l'OPPQ, faisant ressortir que moins de 1% de la population savait ce qu'était un T.R.P. Dans le souci de mieux informer le public, l'Ordre a abordé cette question lors d'un comité de formation tenue dans nos locaux à l'automne 2014.

Après avoir consulté les cégeps qui offrent le programme de T.R.P. et étudié la question, le CA a résolu, unanimement, d'acheminer une demande pour changer le nom du programme de techniques de réadaptation physique par techniques de physiothérapie. Notre demande a été reçue positivement par les instances concernées. D'autres travaux sur l'identité professionnelle se poursuivront dans le but de bien affirmer le champ d'action de nos membres T.R.P.

Partenariats de l'OPPQ

1. Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie (Alliance)

Divers travaux sont en cours à l'Alliance et l'Ordre y prend part activement. Citons, parmi ceux-ci, la révision du profil des compétences essentielles en physiothérapie au Canada; la production d'un code d'éthique national en physiothérapie; le dépôt de tous les

jugements disciplinaires sur le site Web de l'Institut canadien d'information juridique (CANLII); le programme de certification de l'ACP et la définition de la physiothérapie à des fins de facturation.

2. Association canadienne de physiothérapie (ACP)

L'ACP mène de nombreux projets et chaque fois que cela est requis, nous participons aux discussions pour contribuer activement aux travaux. Deux exemples retiennent notre attention: le programme de spécialités cliniques de l'ACP et le programme de mesures de résultats FOTO (*Focus on Therapeutic Outcomes*).

3. Association québécoise de physiothérapie (AQP) et Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec (FCPPQ)

Les mouvements associatifs jouent un rôle déterminant dans l'évolution d'une profession. La naissance de l'AQP et la poursuite des travaux de la FCPPQ amènent l'Ordre à collaborer régulièrement avec ces groupes dans le respect de nos missions respectives. Trois exemples de travaux conjoints peuvent être cités: l'assurance responsabilité professionnelle, la gestion du fonds de recherche clinique et les travaux à la CSST.

4. Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST)

La CSST nous interpelle à l'occasion pour connaître notre point de vue sur les soins en physiothérapie donnés aux travailleurs accidentés. Encore ici, l'Ordre contribue activement aux discussions. Par exemple, l'intérêt d'un guide de prise en charge interdisciplinaire pour les cliniciens engagés dans le traitement des travailleurs blessés.

Principales représentations de la présidence en 2014-2015

1. Étudiants et enseignants

- Présentation de l'Ordre aux étudiants des cégeps de Sherbrooke, Thetford Mines et du Centre matapédien d'études collégiales; présentation de l'Ordre aux étudiants des universités de Montréal, de Sherbrooke et McGill.
- Rencontre avec les enseignants des cégeps de Sherbrooke, de Chicoutimi et Garneau; rencontre avec les enseignants des universités de Montréal, Laval, McGill ainsi que l'université du Québec à Chicoutimi.
- Rencontre avec les représentants des universités à propos du règlement sur les manipulations.

- Rencontre avec les coordonnateurs de stage des cégeps et universités à propos des heures de formation continue pour les superviseurs de stage.

2. Membres

- Mise en ligne de comptes Facebook, LinkedIn et Twitter.
- Participation aux réunions des coordonnateurs cliniques de la région de Québec.
- Rencontre avec les membres à Gatineau.
- Rencontre avec les responsables en physiothérapie pédiatrique au Québec.
- Participation au 60^e anniversaire de l'École de réadaptation de l'Université de Montréal.

3. Relations interprofessionnelles

De nombreuses rencontres ont eu lieu avec les représentants de plusieurs regroupements professionnels de la santé.

- Rencontres avec les représentants de la Fédération des cliniques privées de physiothérapie du Québec (FCPPQ).
- Rencontres avec les représentants de l'Association québécoise de physiothérapie (AQP).

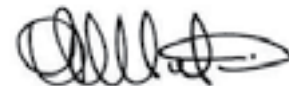
- Rencontre avec l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique (AQPMO).
- Rencontre avec M. Martin Vallée, président de l'Association professionnelle des massothérapeutes spécialisés du Québec.
- Discussions et rencontres avec les représentants d'Ostéopathie Québec.
- Discussions et rencontres avec les représentants de la Corporation des thérapeutes du sport du Québec (CTSQ).
- Rencontre avec la nouvelle présidente de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes français, M^{me} Pascale Mathieu.

4. Organismes gouvernementaux

- Rencontres à l'Office des professions.
- Participation aux assemblées du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ).
- Rencontre avec M^{me} Anne Lauzon, directrice générale de l'Association des établissements de réadaptation en déficience physique du Québec (AERDPQ).
- Participation aux activités de la table des directeurs des services multidisciplinaires du Québec (TDSMQ).

5. Participations à des événements ou des formations

- Congrès de l'Association québécoise de gérontologie à Orford.
- Journée de présentation des essais synthèses du programme de 2^e cycle de maîtrise en pratiques de la réadaptation.
- Collation des grades de l'Université de Montréal.
- 16^{es} Assises nationales de la kinésithérapie, La Grande Motte, France.
- Congrès de l'Association canadienne de physiothérapie à Edmonton, Alberta.
- Colloque de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes français sur le thème «Science et kinésithérapie».
- 7^e Colloque sur l'interdisciplinarité: quand partage d'activités rime avec conflit interprofessionnel.
- Événement *Physiothérapie 360°* au Palais des congrès de Montréal.
- Participation aux activités de Contact Physio Québec et Association Physio Montréal.
- Deuxième rendez-vous national sur l'avenir du système public de santé et de services sociaux.
- Congrès de l'American Physical Therapy Association à Indianapolis. ■



Président

Denis Pelletier, pht, M. Sc.

RAPPORT DU **DIRECTEUR**
GÉNÉRAL ET **SECRÉTAIRE**
DE L'ORDRE



**DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE**
Me Claude Laurent,
notaire, Adm. A.

DIRECTION GÉNÉRALE

Il y a cinq ans maintenant, le conseil d'administration (CA) de l'Ordre faisait le choix de scinder le poste de président-directeur général et créait celui de directeur général et secrétaire. La présidente continuait d'exercer son rôle de surveillance générale sur les affaires de l'Ordre et de responsable des décisions du CA. On lui dégageait alors du temps dans son rôle de porte-parole de l'Ordre afin de mieux assurer la représentation de nos professions auprès des instances externes et auprès de nos membres.

Le directeur général assumait quant à lui la gestion des ressources financières, matérielles et humaines de l'organisation tout en assurant le suivi des décisions du CA. Cette séparation des postes a amené une distinction entre les aspects politiques et administratifs de l'organisation en prenant appui sur les meilleures pratiques en matière de gouvernance.

Il y avait alors une réelle volonté politique de régler plusieurs dossiers qui demeuraient en suspens depuis longtemps. L'exercice en société chez nos membres et la délivrance d'attestations de formation en manipulations articulaires et vertébrales étaient deux exemples de dossiers qui restaient à régler. Ils ont abouti cette année.

Nos membres peuvent enfin profiter d'un règlement qui leur permet d'incorporer leur pratique professionnelle afin de bénéficier, le cas échéant, d'avantages fiscaux et autres. La mise en œuvre

de la déclaration qu'il faut produire électroniquement au secrétaire de l'Ordre a demandé un développement informatique et documentaire important afin d'en assurer le suivi au fil des ans, sans compter la formation du personnel nécessaire à son administration (services juridiques, secrétariat, inspection, services administratifs). Nous comptons sur tous les membres qui exerçaient jusqu'à maintenant en société par actions pour qu'ils produisent, comme le Règlement les y oblige, leur première déclaration avant la date limite, soit le 26 mars 2016.

La mise en œuvre du Règlement portant sur la pratique des manipulations a requis encore davantage de ressources humaines et informatiques et a entraîné des frais importants. Dans ce dossier, il faut comprendre que la formation des physiothérapeutes en matière de manipulations vertébrales et articulaires provient de nombreuses sources. Un comité consultatif formé d'experts en manipulations a donc été formé pour évaluer de façon objective tous les types de formation pour lesquels les membres avaient demandé une dispense. Ces dispenses ont été accordées sans restriction dans de très nombreux cas. Pour les dispenses partielles, certains mentorats ont été exigés ou certaines formations ont été prescrites. Il a fallu développer par la suite les formations appropriées en fonction des besoins particuliers. Je tiens à remercier toute l'équipe ainsi que tous les experts qui ont travaillé à ce projet et qui n'ont ménagé aucun effort à sa réalisation complète dans les temps.

Dans un autre ordre d'idées, le CA de l'Ordre a décidé de créer un comité de surveillance de l'exercice de la physiothérapie, dont le mandat est de conseiller le CA sur les mesures nécessaires pour faire respecter le champ d'exercice et les titres des professionnels de la physiothérapie ainsi que les activités qui leur sont réservées. L'embauche à temps partiel d'un membre, dont la tâche est de rechercher activement et de cibler les cas de pratique illégale afin de les soumettre au CA en vue du dépôt d'une plainte pénale, a donc été prévue. Ce n'est que récemment que l'Ordre a entrepris ses premiers recours à l'encontre de non-membres qui utilisent notamment les énergies invasives.

La récente poursuite contre un naturopathe qui pratiquait régulièrement des manipulations sur ses clients est un exemple de la détermination de l'Ordre à faire respecter nos actes réservés, comme nous l'impose le *Code des professions*. C'est aussi un exemple de saine collaboration avec les ordres concernés que sont le Collège des médecins et l'Ordre des chiropraticiens du Québec puisque les trois ordres ont obtenu collectivement une injonction contre ce naturopathe.

Cette collaboration interprofessionnelle s'est aussi manifestée dans plusieurs projets de l'Ordre où les membres du personnel ont travaillé de concert avec ceux d'autres ordres, notamment des pharmaciens, des acupuncteurs et des médecins vétérinaires.

Résultats financiers

L'augmentation de la cotisation votée à l'assemblée générale annuelle d'octobre 2014 ne sera perçue qu'à l'exercice suivant, soit 2015-2016. Pour cette année, la cotisation, qui constitue le principal revenu de l'Ordre, reste la même que depuis ces huit dernières années. Il n'y a donc pas eu d'augmentation en fonction de la hausse du coût de la vie.

Il ne faut pas se surprendre qu'en cours d'année, il a fallu prendre d'importantes décisions afin d'éviter un déficit important appréhendé pour la fin de l'exercice financier. Avec l'équipe de direction, nous nous sommes résignés à couper dans certains postes de dépenses pourtant budgétés. Comme nous ne pouvons pas toucher aux postes liés au contrôle de l'exercice de nos professions, ce sont principalement dans les communications, plus précisément le budget de la publicité, que nous avons dû couper. Toutes les directions ont cependant dû rationaliser leurs activités,

ce qui a permis à l'Ordre de dégager un léger surplus de 21 934\$.

Même si l'Ordre continue de surveiller étroitement ses revenus et ses dépenses, il n'en reste pas moins que le fonds de réserve n'est pas à la hauteur de ce qu'il devrait être et que l'augmentation de la cotisation votée au cours de l'exercice ne sera pas suffisante pour combler la hausse du coût de la vie enregistrée depuis quelques années.

La directrice des services administratifs fait état dans ces pages de l'opinion de Revenu Québec au sujet de l'utilisation des inspecteurs, syndics adjoints et correspondants contractuels. Le Ministère a considéré que ces personnes travaillaient pour l'Ordre à titre d'employés. Cette opinion a été vivement contestée par l'Ordre, mais nous n'avons eu d'autre choix que de mettre fin aux contrats qui nous liaient à nos inspecteurs et syndics adjoints contractuels, et d'en embaucher quelques-uns à temps partiel.

Le traitement de tous les dossiers qui avaient été ciblés il y a cinq ans et qui devaient être réglés s'est terminé cette année. Nous sommes donc prêts à attaquer de nouveaux dossiers et c'est ainsi que l'Ordre a adopté un nouveau plan stratégique pour 2015-2020. Un plan d'action pour la prochaine année est en cours. L'apport des directions de l'Ordre et de tous ses employés est essentiel à la réalisation de ces ambitieux objectifs. Je les remercie sincèrement encore cette année, comme je remercie les membres du conseil d'administration et le président pour leur soutien et leur constante collaboration. ■



Le directeur général et secrétaire,

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.

SERVICES JURIDIQUES

L'avocate a un rôle de conseil auprès des différentes directions et des divers comités de l'Ordre. Elle voit aux obligations juridiques de l'Ordre ainsi qu'à la rédaction et à la révision de ses règlements.

Tout d'abord, l'année 2014-2015 a été marquée par l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société*. Les services juridiques ont collaboré à l'élaboration du formulaire électronique pour la déclaration en ligne ainsi qu'au guide administratif en vue de l'application du Règlement pour les membres qui désirent se voir délivrer une autorisation.

De plus, les modifications au *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique* liées à l'exercice en société et au consentement écrit pour les manipulations cervicales sont entrées en vigueur.

D'autre part, le *Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des*

qualifications professionnelles est également entré en vigueur cette année. Les services juridiques ont collaboré à la rédaction d'un guide administratif en vue de faciliter les procédures pour les candidats français qui désirent obtenir un permis d'exercice au Québec.

Plusieurs projets de règlements devaient recevoir sous peu leur approbation par le gouvernement en vue de leur entrée en vigueur, soit:

- les modifications au *Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées en physiothérapie*;
- une modification à l'annexe 2 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, visant à corriger une erreur de transcription.

Les travaux se poursuivent concernant la révision de certains règlements, soit:

- le *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*;

- le *Code de déontologie des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique*.

La révision du *Code des professions* (projet de loi omnibus), le projet de règlement sur les techniciens en orthopédie, la mise en place du nouveau Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels, la loi canadienne antipourriel, la modernisation de la *Loi sur la chiropratique* et l'encadrement des thérapeutes du sport ont notamment fait l'objet de discussions avec les services juridiques en vue d'émettre des commentaires aux interlocuteurs visés. Plusieurs avis juridiques ont aussi été émis sur des sujets particuliers, notamment la légalité de l'administration et de l'ajustement de l'oxygène par les professionnels de la physiothérapie et les demandes d'accès à l'information.

Une présentation sur certains règlements a aussi été offerte aux inspecteurs lors de leur journée d'étude. ■

RAPPORT DES ÉLECTIONS 2014

Le secrétaire de l'Ordre est chargé de l'application du *Règlement sur les élections au Conseil d'administration de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*. Le conseil d'administration a désigné trois scrutateurs et un scrutateur suppléant parmi les membres de l'Ordre.

M^{me} Sylvie Bradley, pht

M^{me} Catherine De Launière, T.R.P.

M^{me} Antoinette Di Re, pht

M^{me} Danielle Soucy, pht

Au cours de l'exercice, les postes des administrateurs des régions suivantes étaient à pourvoir:

Pour les physiothérapeutes, les régions Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec et Montréal. Pour les thérapeutes en réadaptation physique, les régions Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie et Outaouais, Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord.

M. Denis Pelletier, pht, a été élu à la majorité des voix au poste de président de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.

M. Marco Raffis, pht, a été élu à la majorité des voix au poste d'administrateur, physiothérapeute, région Laval.

M^{me} Annie Charland, pht, a été élue par acclamation au poste d'administratrice, physiothérapeute, région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec.

M^{me} Chantal Besner, pht, M^{me} Tina Del Duca, pht, et M^{me} Filomena Novello, pht, ont été élues par acclamation aux postes d'administratrices, physiothérapeutes, région Montréal.

M. Pierre-Yves Lauzon, T.R.P., a été élu par acclamation au poste d'administrateur, thérapeute en réadaptation physique, région Mauricie, Centre-du-Québec, Estrie et Outaouais.

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P., a été élue par acclamation au poste d'administratrice, thérapeute en réadaptation physique, région Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord. ■

COMITÉ D'ADMISSION

COORDONNATEUR À L'ADMISSION

Uriel Pierre, pht, M. Sc.

Mandat

Le comité d'admission a pour mandat d'étudier les demandes d'équivalence de diplôme ou de formation déposées par les candidats formés à l'extérieur du Québec et d'émettre des recommandations au comité exécutif en vue de leur reconnaissance par l'Ordre.

Il étudie aussi, à des fins de recommandation:

- Les demandes d'inscription au Tableau plus de trois ans après l'obtention d'un diplôme donnant ouverture au permis ou après une reconnaissance d'une équivalence de diplôme ou de formation;

- Les demandes d'inscription après cessation d'inscription ou radiation pendant plus de trois ans;
- Les demandes provenant d'un membre ayant l'intention d'exercer la profession de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique alors qu'il ne l'a pas exercée depuis plus de trois ans, bien qu'il soit demeuré inscrit au Tableau.

Membres du comité d'admission

M^{me} Andrée Gagnon, pht

M^{me} Josée Montreuil, pht

M^{me} Katharina Ciobanete, pht

M. Martin Poirier, T.R.P.

M^{me} Claudine St-Amour, pht

M^{me} Lyse Bernier, pht

M^{me} Liliane Asseraf-Pasin, pht

M^{me} Janike Lavoie, T.R.P.

M. Luis Cyr, pht

M. Jupiter Nhakla, pht

Activités relatives à la reconnaissance d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre a reçu pas moins de 92 demandes de reconnaissance, dont 84 de candidats provenant de l'extérieur du Canada.

Le résultat de leur traitement est illustré dans les tableaux suivants:

Demandes de reconnaissance de l'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis

	Établissement d'enseignement situé au Canada		Établissement d'enseignement situé à l'extérieur du Canada			
	pht	T.R.P.	ARM Québec-France *		Autres	
			pht	T.R.P.	pht	T.R.P.
Reçues	8	0	4	10	47	23
Acceptées en totalité	8	0	0	0	2	0
Acceptées en partie (avec cours et stages)	0	0	4	10	32	15
Refusées	0	0	0	0	3	5
Toujours à l'étude à la fin de l'exercice	0	0	0	0	10	3

* Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'Entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

	Reçues	Acceptées	Refusées	Toujours à l'étude à la fin de l'exercice
Diplôme d'un établissement au Canada	8	8	0	0
Diplôme d'un établissement hors du Canada	9	9	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				17

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis

	Reçues	Acceptées en totalité	Acceptées en partie	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Formation acquise au Canada	0	0	0	0	0
Formation acquise hors du Canada (pht/T.R.P.)	61 (39/22)	0	40 (26/14)	8 (3/5)	13 (10/3)
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance d'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis					61 (39/22)

Demandes de reconnaissance d'équivalence d'une formation acquise hors du Québec acceptées à la condition d'acquérir une formation spécifique

Formation à acquérir	au Canada	hors du Canada
Cours	0	1 (0/1)
Stage	0	1 (1/0)
Cours et stage (pht/T.R.P.)	0	38 (25/13)

Actions de l'Ordre en vue de faciliter la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et de formation

L'Ordre a poursuivi ses démarches en vue de standardiser la méthode d'évaluation des candidats étrangers, notamment en intégrant la possibilité d'un

mentorat ou l'évaluation des compétences aux fins de reconnaissance de qualifications professionnelles propre à chaque catégorie de permis délivré.

Parallèlement, l'*Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles* a nécessité de poursuivre le développement

et la mise en place d'une procédure propre aux candidats français.

Finalement, de l'information sur les possibilités d'aide financière offerte par des organismes d'entraide est maintenant à la disposition des candidats qui en exprimeraient le besoin.

Activités relatives à la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

	Reçues	Acceptées	Refusées	Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	20	20	0	0
Permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0	0	0	0
Permis restrictif temporaire fondé sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu du paragraphe 1 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	9	9	0	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance des permis temporaires et restrictifs temporaires

Dans le but de faciliter la délivrance de permis temporaires et de permis restrictifs temporaires, l'Ordre informe tous les candidats du processus et des obligations relatives à l'obtention des permis, notamment par l'intermédiaire de son site Web et par rendez-vous

individuel. De plus, de l'information concernant les cours de francisation offerts par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) est présentée aux candidats formés hors Québec qui ne maîtrisent pas la langue française. ■

COMITÉ DE RÉVISION DE L'ADMISSION

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 14 du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis de physiothérapeute et de thérapeute en réadaptation physique*. Il a pour fonction de réviser, à la demande du candidat, la décision du comité exécutif concernant une demande d'équivalence de diplôme ou de formation pour laquelle le candidat n'est pas satisfait.

Membres du comité de révision au cours de l'exercice 2014-2015

M^{me} Thérèse Des Groseilliers, pht

M^{me} Janique Coulombe, pht

M^{me} Isabelle Fleming, pht

M. François Grégoire, pht

Secrétaire

M^e Claude Laurent

Secrétaire suppléante

M^e Marie-France Salvat

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, six demandes de révision ont été reçues. Aucune demande n'a été présentée hors délai.

Le comité de révision a tenu trois séances pour étudier les dossiers dont les demandes avaient été déposées au cours de l'exercice 2014-2015.

Après analyse des demandes soumises, le comité a conclu dans trois dossiers de modifier les décisions rendues par le comité exécutif en raison de nouvelle information déposée par les candidats. Dans deux dossiers, le comité a maintenu les décisions rendues par le comité exécutif. Dans un dossier, le comité a suspendu la demande de révision dans l'attente de nouveaux documents du candidat. ■

ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre, le conseil d'administration (CA) a tenu cinq séances ordinaires durant l'exercice 2014-2015. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*. Aucune séance extraordinaire n'a eu lieu pendant cette période.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées se résument comme suit.

Principales résolutions 2014-2015

- Adoption des prévisions budgétaires 2014-2015.
- Décision de remettre des bourses d'études en physiothérapie et des subventions à même le fonds de recherche clinique de l'Ordre.
- Résolution mandant le président pour négocier une entente avec l'Alliance canadienne des organismes de réglementation de la physiothérapie concernant la cotisation annuelle de l'Ordre.
- Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre.
- Résolution visant à élargir le mandat du comité de surveillance de l'exercice de la physiothérapie et à embaucher un membre de l'Ordre qui aura la tâche de rechercher activement et de cibler les cas de pratique illégale et d'usurpation de titres.
- Résolution visant à changer le nom du comité de vérification pour celui de comité des finances et d'audit à la suite d'une recommandation des auditeurs.
- Adoption des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014.
- Décision de recommander aux membres réunis en assemblée générale annuelle 2014 de retenir les services de Mazars Harel Drouin S.E.N.C.R.L. comme auditeurs chargés de vérifier les livres et comptes de l'Ordre pour l'exercice 2014-2015.
- Résolution visant à ne pas donner suite à la recommandation du comité stratégique sur l'avenir de nos professions concernant l'intégration des ostéopathes et à ne pas procéder à une consultation générale à ce sujet.
- Résolutions adoptant la *Politique de recrutement et de sélection de l'Ordre* et la *Politique de perfectionnement et de formation des employés de l'Ordre*.
- Adoption de la modification au *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*.
- Résolution visant à constituer un comité en vue de clarifier et de consolider l'identité des thérapeutes en réadaptation physique.
- Résolution mandant le président aux fins de signer l'avenant n° 2 de *l'Arrangement en vue de la reconnaissance des qualifications*

professionnelles des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique au Québec et des masseurs-kinésithérapeutes en France.

- Résolutions adoptant le nouveau *Règlement sur la tenue des dossiers des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec.*
- Résolution visant à demander aux autorités compétentes de modifier le titre du *Programme de techniques de réadaptation physique* et le titre du diplôme remis au terme de sa réussite pour *Programme de techniques de physiothérapie.*
- Résolution visant la création d'un comité de révision des décisions du comité exécutif concernant les demandes de dispense en matière de manipulations.
- Résolution adoptant le projet de partenariat entre l'OPPQ et l'Ordre des pharmaciens du Québec intitulé *Cadre de collaboration de première ligne à l'intention des pharmaciens et des physiothérapeutes.*
- Adoption du programme annuel d'inspection professionnelle 2015-2016.
- Résolution visant à décerner à Robert Forget, physiothérapeute, l'édition 2015 du Prix Carol L. Richards.
- Adoption du plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre.
- Résolutions nommant certains membres ou renouvelant leur mandat au comité sur la gouvernance, au comité des finances et d'audit, au comité d'évaluation des bourses et subventions, au comité d'orientation en recherche clinique, au comité de la formation, au comité consultatif sur les manipulations, au comité de révision des décisions du syndic et au Bureau du syndic.

Membres du conseil d'administration

Postes	Noms	Régions	Date du dernier mandat
Président	Denis Pelletier, pht, M. Sc.	Élu au suffrage universel des membres	2014
Administrateurs	Chantal Besner, pht	Montréal	2014
	Stéphane Brassard, pht	Saguenay–Lac-St-Jean et Côte-Nord	2013
	Steeve Carignan, pht	Mauricie et Centre-du-Québec	2013
	Annie Charland, pht	Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2014
	Tina Del Duca, pht	Montréal	2014
	Marie-Claude Fournier, pht	Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2012
	Josée Lapointe, pht	Montréal	2012
	Sylvie Marchand, pht	Outaouais	2013
	Filomena Novello, pht	Montréal	2014
	Marco Raffis, pht	Laval	2014
	Mario Regnière, pht	Capitale-Nationale	2012
	Sylvain St-Amour, pht	Laurentides et Lanaudière	2012
Yannick Tousignant-Laflamme, pht	Estrie	2013	

Postes	Noms	Régions	Date du dernier mandat
Administrateurs (suite)	Serge Veilleux, pht	Chaudière-Appalaches	2012
	Richard Brault, T.R.P.	Chaudière-Appalaches, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine et Capitale-Nationale	2013
	Myriam Dumont, T.R.P.	Laurentides, Lanaudière et Montérégie	2013
	Pierre-Yves Lauzon, T.R.P.	Estrie, Outaouais, Mauricie et Centre-du-Québec	2014
	Lisette Lavoie, T.R.P.	Saguenay–Lac-Saint-Jean et Côte-Nord	2014
	Jocelyne Matton, T.R.P.	Laval, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	2012
	Isabelle Pelletier, T.R.P.	Montréal	2012
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	Jean-Louis Leblond		2013
	Diane Pilote		2013
	Michel Tourangeau		2014
	Jean Vachon		2013
Secrétaire de l'Ordre	Claude Laurent, notaire, Adm. A.		



ACTIVITÉS DU COMITÉ EXÉCUTIF

Chargé de l'administration courante des affaires de l'Ordre, le comité exécutif a tenu sept séances ordinaires et trois séances extraordinaires durant l'exercice 2014-2015. Celles-ci se sont toutes déroulées dans le respect des obligations de l'Ordre prévues au *Code des professions*.

Ces séances ont permis de traiter des priorités de l'Ordre, de prendre les décisions qui s'imposaient dans les dossiers importants pour la protection du public et l'avenir de la profession et de gérer les dossiers de nature administrative. En plus des résolutions courantes, les faits saillants de la période et les résolutions adoptées par le comité exécutif sont résumés ci-dessous.

Membres du comité exécutif

Pour le 38^e CA, le comité exécutif était composé de:

M^{me} Lucie Forget, pht, M.A.,
présidente

M^{me} Tina Del Duca, pht,
vice-présidente — physiothérapeute

M^{me} Maryse Brouillette, T.R.P.,
vice-présidente — thérapeute
en réadaptation physique

M. François Grégoire, pht,
administrateur physiothérapeute

M^{me} Diane Pilotte, administratrice
nommée

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.,
directeur général et secrétaire

Pour le 39^e CA, le comité exécutif était composé de:

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc.,
président

M. Stéphane Brassard, pht,
vice-président — physiothérapeute

M^{me} Lisette Lavoie, T.R.P.,
vice-présidente — thérapeute
en réadaptation physique

M^{me} Filomena Novello, pht,
administratrice physiothérapeute

M^{me} Diane Pilotte, administratrice
nommée

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A.,
directeur général et secrétaire

Principales résolutions 2014-2015

- Résolutions permettant de délivrer de nouveaux permis, des permis temporaires, des permis restrictifs temporaires ainsi que de réinscrire des membres ou de les radier pour non-paiement de cotisation. Le comité a de plus noté le changement de statut de plusieurs membres, passés de thérapeutes en réadaptation physique à physiothérapeutes, et les demandes de retrait du Tableau des membres de l'Ordre.
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'admission à l'égard des candidats formés à l'étranger, des demandes de réinscription après plus de trois ans d'absence au Tableau des membres et des demandes de permis plus de trois ans après la délivrance du diplôme.
- Adoption des recommandations de la Direction du développement et du soutien professionnels relativement aux demandes de dispense partielle, conformément à la section II du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour*

- l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément d'autres moyens.*
- Résolution fixant les droits relatifs à une demande d'attestation de formation en vertu du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires.*
 - Résolution fixant les droits relatifs à une demande de reconnaissance des qualifications professionnelles dans le cadre de l'arrangement de reconnaissance mutuelle avec la France.
 - Résolution fixant les droits relatifs à une déclaration faite en vertu du *Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société.*
 - Résolutions autorisant la poursuite de certaines personnes pour exercice illégal d'activités réservées aux membres de l'Ordre ou pour usurpation de titre.
 - Résolution permettant de restructurer le comité de recherche clinique en le scindant en deux comités distincts, soit un comité d'orientation en recherche clinique et un comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
 - Résolutions d'accorder trois dons pour un total de 1 500\$ pour des activités de nature caritative qui correspondent à la mission de l'Ordre, conformément à la *Politique d'octroi de dons et commandites de l'Ordre.*
 - Résolution proposant la remise du Prix Mérite du CIQ à Gilbert Litalien, physiothérapeute.
 - Résolution décernant la première édition de la nouvelle distinction de l'Ordre à Carol L. Richards, cette distinction devant dorénavant porter son nom.
 - Résolution permettant la création du comité consultatif sur les manipulations, dont le mandat est de conseiller le comité exécutif quant aux modalités d'application du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires* et de lui faire les recommandations appropriées pour la délivrance par l'Ordre des attestations de formation.
 - Résolutions d'accorder un permis d'exercer à certains candidats ayant fait l'objet d'une décision judiciaire pour avoir contrevenu au Code criminel, considérant que l'infraction reprochée n'avait pas de lien avec l'exercice de la profession.
 - Résolutions adoptant certains outils d'évaluation qui permettront au comité exécutif d'accorder des dispenses totales ou partielles en application du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires.*
 - Résolutions permettant la délivrance des attestations de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires aux physiothérapeutes qui ont démontré le niveau de connaissance et d'habileté requis.
 - Résolutions permettant une dispense partielle de formation avec une prescription des formations à suivre à certains physiothérapeutes qui ont présenté une demande d'attestation de formation pour procéder à des manipulations vertébrales ou articulaires.
 - Adoption d'un modèle de consentement écrit aux fins de procéder à des manipulations cervicales, mis à la disposition des physiothérapeutes à titre d'exemple.
 - Résolution appuyant la proposition d'un tournoi de golf de l'Ordre.
 - Résolution entérinant l'engagement volontaire d'un membre à limiter l'exercice de sa profession en application de l'article 55.0.1. du *Code des professions.*
 - Adoption des documents *Politiques et procédures* du comité d'orientation en recherche clinique et du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions.
 - Résolution de remettre le Prix Excellence 2014 de l'Ordre à Alain Godbout, physiothérapeute, et à Geneviève Beaudoin, thérapeute en réadaptation physique.
 - Résolutions entérinant les recommandations du comité d'inspection professionnelle concernant l'exercice professionnel de certains membres en application de l'article 113 du *Code des professions*, après leur avoir donné l'occasion de se faire entendre en imposant certaines conditions, dont certains stages et formations assortis d'une limitation partielle d'exercice.
 - Résolution reconnaissant une formation sur les manipulations articulaires,

conforme à l'annexe 1 du *Règlement sur des activités de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, donnée par l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université McGill, de même qu'une formation sur les manipulations articulaires et une autre sur les manipulations vertébrales données par

l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique.

- Résolution autorisant un devis de recherche visant l'évaluation de l'article 4 du *Règlement sur les catégories de permis*.
- Résolution en vue d'obtenir un bref d'injonction contre un naturopathe dans le but de lui faire cesser la

pratique illégale de l'activité réservée de manipulations vertébrales et articulaires.

- Résolutions rendant effectif ou renouvelant le mandat de plusieurs membres du comité d'inspection professionnelle. ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DATE

Jeudi 23 octobre 2014
à 18 h

LIEU

Holiday Inn Select Montréal
Centre-ville

MEMBRES PRÉSENTS

72 membres

Points à l'ordre du jour

- Rapport sur les élections, de la présidence, des activités du CA, du comité exécutif et du comité de la recherche clinique en physiothérapie
- États financiers 2013-2014
- Nomination des vérificateurs pour l'exercice 2014-2015
- Augmentation de la cotisation et cotisation annuelle spéciale pour l'exercice 2014-2015
- Questions, commentaires ou recommandations des membres au CA de l'Ordre

RAPPORT DU BUREAU DU SYNDIC

SYNDIQUE

Louise Gauthier, pht, LL. M.

Mandat

Le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite de toute information selon laquelle un physiothérapeute ou un thérapeute en réadaptation physique aurait commis une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou aux règlements de l'Ordre.

Membres du Bureau du syndic

Louise Gauthier, pht, LL. M.
Syndique

Judith Brillant, T.R.P., B. Sc.
Syndique adjointe

Stéphane Ouellet, pht
Syndic adjoint
Depuis le 23/09/2014

Claire Bédard, T.R.P.
Syndique adjointe

Jean-Philippe Boivin, pht
Syndic correspondant
Depuis le 19/03/2015

Michelle Bourassa, pht, LL. B.
Syndique adjointe

Caroline Coulombe, T.R.P.
Syndique adjointe
Jusqu'au 05/03/2015

Marisa Gambini, pht
Syndique correspondante

Maude Laliberté, pht, M. Sc.
Syndique adjointe

Gabrielle B. Marineau, T.R.P.
Syndique correspondante

Jean-François St-Amand, pht
Syndic adjoint

Véronique Prévot, pht
Syndique adjointe
Jusqu'au 30/05/2014

Lise Tremblay
Adjointe au Bureau du syndic

Activités

Cette année, le Bureau du syndic a vu l'arrivée d'un syndic adjoint et d'un syndic correspondant au sein de son équipe. Deux syndiques adjointes ont mis fin à leur mandat.

Au cours de la période 2014-2015, le Bureau du syndic a ouvert 82 dossiers visant 49 physiothérapeutes et 33 thérapeutes en réadaptation physique. Les allégations portaient sur des manquements professionnels liés à des aspects déontologiques et réglementaires. Parmi les membres qui ont fait l'objet d'une enquête, 16 exerçaient dans des établissements publics et 66, en milieu privé. Le Bureau du syndic a effectué 29 signalements au comité d'inspection professionnelle. En ce qui concerne le nombre de demandes d'enquête, nous notons sensiblement le même ratio que l'année précédente.

Les membres du Bureau du syndic ont assisté à plusieurs journées de formation organisées notamment par le Conseil interprofessionnel du Québec et d'autres ressources externes. Des rencontres ont également eu lieu en interne afin d'échanger sur certaines problématiques propres à la gestion des dossiers d'enquête et d'assurer une saine gestion du Bureau.

Nature des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Les enquêtes réalisées par le Bureau du syndic ont mis en évidence des problèmes liés notamment à certains actes dérogatoires à l'honneur et à la dignité de la profession, au *Règlement sur les catégories de permis délivré par l'OPPQ*, à la multiplication injustifiée et disproportionnée d'actes professionnels, au fait de procurer ou faire procurer un avantage injustifié, à la compétence professionnelle, aux actes professionnels facturés et non dispensés, à la rupture du lien de confiance, au fait de poser des gestes ou de tenir des propos abusifs à caractère sexuel et à certains articles du règlement sur la tenue des dossiers.

Origine des signalements ou des allégations ayant fait l'objet d'une enquête

Syndic	37
Client, famille ou mandataire	31
Collègue	0
Conseil d'administration	1
Comité d'inspection professionnelle	8
Employeur	5
TOTAL	82

Suivi des demandes d'enquête

Dossiers actifs au 31 mars 2014	82
Nouveaux dossiers au cours de l'exercice	82
Dossiers fermés sans porter plainte	57
Dossiers réglés en conciliation	0
Plaintes disciplinaires déposées	35
Dossiers actifs au 31 mars 2015	72

Demande de révision

Deux dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.

Plaintes disciplinaires

Trente-cinq plaintes ont été déposées en cours d'exercice par le Bureau du syndic auprès de la secrétaire du conseil de discipline, visant 19 physiothérapeutes et 16 thérapeutes en réadaptation physique.

Conciliation et arbitrage des comptes

Aucune demande n'a été reçue.

Demande d'accès à l'information

Aucune demande d'accès à l'information n'a été acheminée au Bureau du syndic.

Tribunal des professions

Désistement par le Bureau du syndic d'un appel logé au Tribunal des professions.

Exercice illégal et usurpation du titre réservé

Le 14 novembre 2014, nomination par le conseil d'administration de M. Yann Lapointe au poste d'agent de recherche et responsable de l'exercice illégal.

Nombre d'enquêtes complétées

Portant sur l'exercice illégal	3
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	4

Nombre de poursuites pénales intentées

Portant sur l'exercice illégal	2
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	1
TOTAL	3

Nombre de jugements rendus

Portant sur l'exercice illégal	1
Portant sur l'usurpation de titre réservé	0
Portant sur l'exercice illégal et l'usurpation de titre réservé	0
TOTAL	1



RAPPORT DES DIRECTIONS

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DU SOUTIEN PROFESSIONNELS

DIRECTRICE

Sandy Sadler, pht, M.G.P.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mandat

La Direction du développement et du soutien professionnels (DDSP) a pour mandat de maintenir et d'améliorer la compétence des membres et de favoriser l'amélioration de la qualité de l'exercice de la physiothérapie au Québec. De plus, tous les dossiers liés au développement de la pratique sont sous la responsabilité de cette Direction.

Principales activités

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens

Le Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour l'utilisation des aiguilles sous le derme pour atténuer l'inflammation en complément de l'utilisation d'autres moyens stipule qu'un physiothérapeute désirant utiliser des aiguilles sous le derme doit détenir une attestation délivrée par l'Ordre à cette fin.

Au cours de la période 2014-2015, les formations de l'Ordre ont permis à 59 physiothérapeutes d'obtenir cette attestation, élevant ainsi à 163 le nombre de physiothérapeutes pouvant pratiquer cette modalité au Québec.

Mentionnons également qu'à la suite de discussions entre l'OPPQ et l'Ordre des acupuncteurs du Québec, il a été convenu que les physiothérapeutes pouvaient dorénavant utiliser la terminologie «puncture physiothérapique avec aiguilles sèches» lorsqu'il est question de l'approche «utilisation des aiguilles sous le derme», communément appelée «UASD». Pour l'OPPQ, la terminologie «puncture physiothérapique avec aiguilles sèches» est beaucoup plus représentative du geste posé, de son cadre de réalisation et de l'outil utilisé. Dorénavant, les membres sont invités à faire usage de cette terminologie.

Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires

L'année financière 2014-2015 a été passablement marquée par tous les travaux qui ont entouré la délivrance d'attestations pour procéder à des manipulations. Rappelons qu'en vertu de l'article 37.1 par. 3^o i du *Code des professions* et du *Règlement sur une activité de formation des physiothérapeutes pour procéder à des manipulations vertébrales et articulaires*, entrés en vigueur respectivement le 25 juin 2014 et le 23 janvier 2014, le physiothérapeute doit obligatoirement détenir une attestation de formation délivrée par l'OPPQ pour procéder à des manipulations, et ce, peu importe le type d'articulation à manipuler.

Parmi les travaux auxquels la DDSP a participé, il est intéressant de souligner les suivants:

- Participation à l'élaboration du formulaire de demande de dispense en vue d'obtenir une attestation de formation pour l'exercice de manipulations vertébrales et articulaires;
- Élaboration du guide administratif;
- Participation au développement des différents outils d'analyse des demandes de dispense et des prescriptions;
- Participation à la création d'un exemple de formulaire de consentement;
- Participation à des rencontres avec l'Association québécoise de physiothérapie manuelle orthopédique ainsi qu'avec les maisons d'enseignement universitaire;
- Analyse de divers programmes de formation menant à la délivrance directe d'une attestation pour procéder à des manipulations.

La DDSP a également été responsable de traiter les demandes de dispense des membres souhaitant obtenir une attestation pour procéder à des manipulations. Au total, ce sont 389 demandes qui ont été traitées durant le présent exercice financier. De ces demandes, 151 attestations pour manipulations articulaires et 128 attestations pour manipulations vertébrales et articulaires ont pu être délivrées.

Finalement, une formation d'appoint permettant l'obtention de l'attestation pour procéder à des manipulations vertébrales — pour les membres détenant une attestation pour manipulations articulaires — est en cours d'élaboration. La première cohorte de cette formation sera accueillie en juin 2015.

Comité consultatif sur les manipulations

La DDSP a pu compter sur l'expertise du comité consultatif sur les manipulations dans l'analyse des demandes de dispense et dans l'élaboration des divers outils. Ce comité, formé en juin 2014, s'est réuni à sept reprises au cours de l'année.

Comité de révision

La DDSP a aussi géré les demandes de révision relatives à la délivrance des attestations pour procéder à des manipulations. Six demandes de révision ont été reçues et traitées par le comité de révision des manipulations lors de sa rencontre le 26 mars dernier.

Les pratiques avancées en physiothérapie

Pour les physiothérapeutes

Cette année, la DDSP a été particulièrement active dans des activités de représentation auprès de diverses instances, notamment auprès de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique.

Pour les thérapeutes en réadaptation physique

Comme entériné par le CA en mars 2014, la DDSP a réalisé les activités prévues au *Plan d'action de la stratégie d'expansion de la profession de thérapeute en réadaptation physique*, plan proposé par le comité sur les pratiques avancées des T.R.P. Ces activités visaient, entre autres, à faciliter l'appropriation du Règlement 94m) par les membres, à favoriser la participation des T.R.P. à la recherche clinique, à promouvoir le développement de programmes de formation post-graduée et à favoriser la reconnaissance publique des T.R.P.

Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (Règlement 94m)

La DDSP a participé aux réflexions entourant la mise en œuvre du projet de recherche sur le Règlement 94m). Ce projet de recherche, qui a pour objectif de documenter l'application du Règlement 94m), débutera durant la prochaine année financière.

Le traitement interdisciplinaire des plaies chroniques et complexes

Lors du présent exercice financier, le document *Une action concertée pour optimiser le traitement des plaies chroniques et complexes — Cadre de collaboration interprofessionnelle pour les ergothérapeutes, les infirmières et les professionnels de la physiothérapie* a été adopté par les trois ordres concernés par ce projet. Le document fut diffusé à l'échelle provinciale le 18 juin 2014 et également présenté lors du congrès annuel de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec le 5 novembre 2014. Rappelons que l'objectif de ce document de collaboration est de favoriser une action interprofessionnelle concertée auprès des clients présentant des plaies chroniques et complexes.

Appareils à ultrasons en vente libre

Les conclusions des analyses juridiques et scientifiques entourant la vente libre

d'appareils à ultrasons ont été diffusées sur le site Internet de l'OPPQ en mai dernier. L'OPPQ a également transmis des mises en garde à des distributeurs d'appareils à ultrasons, les informant des risques de préjudice pour la santé liés à l'utilisation de ces appareils par le grand public en plus de les aviser des lacunes de leur manuel d'utilisation.

Partenariat avec l'Ordre des pharmaciens du Québec

À la suite d'une initiative de l'OPPQ, un projet de collaboration de première ligne entre pharmaciens et physiothérapeutes a vu le jour cette année. Cette collaboration vise à optimiser la communication et l'échange d'information entre le physiothérapeute et le pharmacien, permettant ainsi à ces deux professionnels de mieux contribuer à l'atteinte des objectifs thérapeutiques de leurs patients. À la fin du présent exercice financier, les CA des deux ordres concernés avaient adopté le principe du projet et la version préliminaire des documents liés à ce partenariat.

Administration et ajustement de l'oxygène dans le cadre des traitements de physiothérapie

Cette année, l'OPPQ a jugé à propos de dresser un portrait clinique et juridique clair en ce qui touche l'administration et

l'ajustement de l'oxygène par ses membres dans le cadre de leurs interventions physiothérapeutiques. À la fin du présent exercice financier, l'OPPQ comptait rencontrer l'Ordre des inhalothérapeutes du Québec ainsi que le Collège des médecins du Québec pour leur faire part des conclusions de cette analyse.

Activités de représentation et activités de formation

Dans le cadre de son mandat, la DDSP participe à de nombreuses activités de représentation et siège à plusieurs comités. Soulignons également que les membres de cette Direction prennent part à diverses activités de formation pour rester à l'affût des tendances et des nouveautés dans le domaine de la physiothérapie.

Voici la liste des principales activités de représentation et de formation auxquelles la DDSP a participé au cours du présent exercice:

- Congrès 2014 de l'Association canadienne de physiothérapie
- Journée de la formation du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ)
- Conférence du CIQ: *Comment identifier les besoins de formation?*
- Journée scientifique REPAR-FRSQ: *Célébrons nos 20 ans en façonnant l'avenir du Réseau*
- 20^e Congrès international sur les soins palliatifs
- 5^e Rendez-vous des maladies chroniques

- 7^e Colloque sur l'interdisciplinarité: *Quand partage d'activités rime avec conflit interprofessionnel*
- Souper-conférence de Johnson & Johnson
- Webinaire *Digital Learning*
- Webinaire *Les grandes tendances du digital santé*
- Webinaire *Telehealth in Physiotherapy, A Global Regulatory Issue*
- Webinaire *La simulation numérique, le nouveau standard en formation médicale continue*
- Rencontre d'échanges avec la Direction du personnel hors établissement et de la classification du réseau du MSSS
- Atelier de travail de l'Association québécoise du lymphœdème

Durant l'année 2014-2015, la DDSP a siégé aux comités suivants:

- Table de concertation de l'INESSS
- Comité de suivi de l'INESSS pour le projet d'un *Guide d'usage optimal sur la thérapie par pression négative pour le traitement des plaies complexes*
- Comité de suivi de l'INESSS pour le projet d'un *Guide de pratique clinique pour la réadaptation de la clientèle adulte ayant subi un TCC modéré ou grave*
- Comité de suivi de l'INESSS pour le projet d'un *Avis sur les centres de jour en soins palliatifs*
- Comité des utilisateurs de l'IRSST pour le projet intitulé *Ostéoarthrose du genou chez les travailleurs: bilan de connaissances portant sur l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Comité des utilisateurs de l'IRSST pour le projet intitulé *Les lésions professionnelles à l'épaule chez les travailleurs: l'évaluation clinique, la réadaptation et le retour au travail*
- Comité clinique du projet de révision des processus d'évaluation et de traitement des demandes liées au programme d'adaptation domiciliaire — volet MSSS
- Comité directeur du projet de révision des processus d'évaluation et de traitement des demandes liées au programme d'adaptation domiciliaire — volet MSSS
- Comité de validation du MSSS pour le document *Cadre de référence pour l'élaboration des protocoles d'application des mesures de contrôle*
- Comité de travail du MSSS sur le plan d'intervention disciplinaire en lien avec la solution RSIPA du module PSIAS
- Groupe de travail du CIQ sur la télépratique
- Comité de la CSST sur la prévention de la chronicité chez les travailleurs
- Comité élargi de l'Agence de Montréal pour le projet intitulé *Experts en activité physique et MPOC*

FORMATION CONTINUE

Le programme de formation continue de l'Ordre a poursuivi ses activités afin de maintenir et de développer les compétences des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique. Les formations offertes sont présentées sur le site Internet de l'Ordre, mis à jour régulièrement.

Au cours de l'année 2014-2015, l'OPPQ a organisé près de 100 prestations de formation continue, accordant ainsi près de 25 000 heures de formation continue aux membres de l'Ordre qui ont manifesté de l'intérêt pour ces activités d'apprentissage. Parmi ces prestations, 12 activités «globe-trotter» ont eu lieu dans différents milieux et régions du Québec.

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres participants
Pour physiothérapeutes et thérapeutes en réadaptation physique		
Affections rhumatismales inflammatoires et physiothérapie: pratique fondée sur des données probantes	12,5	12
Arthrose et prothèse d'épaule: démarche clinique en physiothérapie fondée sur des données probantes	10,5	16
De l'arthrose aux remplacements articulaires du membre inférieur et fracture de la hanche: interventions en physiothérapie	13	91
Démystifier la tendinopathie/bursopathie calcifiante et les alternatives thérapeutiques	7	48
Évaluation et traitement des lésions nerveuses périphériques	3,5	9
Facilitation proprioceptive neuromusculaire (PNF): application en physiothérapie	13	176
Interroger Internet pour répondre à des besoins cliniques en physiothérapie: c'est possible, facile et rapide!	12	14
<i>Managing complex pain in a busy practice: what can I do in 15 minutes?</i>	6,5	39
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 1: Identification et interventions en physiothérapie	7	43
Obstacles biopsychosociaux à la récupération — Partie 2: Initiation aux habiletés de communication en physiothérapie et au modèle de changement de comportement	13	13
Session pratique de <i>taping</i>	7	21
Vigilance sur le système nerveux autonome: compréhension et applications cliniques	10	32
Vigilance sur les nerfs crâniens: examen et implications cliniques	10	12
Pour physiothérapeutes seulement		
Articulation temporo-mandibulaire: évaluation et traitement en physiothérapie (formation de base)	14	24
Chute et troubles de l'équilibre chez la personne âgée — Partie 1: Connaissances de base et évaluation	13	42
Concept diagnostique en physiothérapie	6	25
Le diagnostic émis par le physiothérapeute	3	71
Instabilité de l'épaule: démarche clinique en physiothérapie	8,5	7
Lésions de la coiffe des rotateurs et pathologies associées. Démarche clinique en physiothérapie basée sur des données probantes	16	14
Pathologies discales: évaluation et traitement en physiothérapie	19,5	23
Intégration clinique en soins de plaies: évaluation, prévention et traitements de base pour l'intervention du physiothérapeute	20	15
Les modalités complémentaires de traitement des plaies dans l'intervention physiothérapique	20	11
Prescription d'exercices	21	18

Activités de formation continue facultatives organisées par l'Ordre	Durée de l'activité (heures)	Nombre de membres participants
Rééducation vestibulaire: Introduction à la rééducation vestibulaire	20	32
Rééducation vestibulaire avancée en physiothérapie: vertiges et étourdissements positionnels	17	66
Raisonnement clinique en rééducation vestibulaire	20	10
Utilisation des aiguilles sous le derme — Cours de base	102	59
Utilisation des aiguilles sous le derme Volet 1: Phénomènes inflammatoires et aiguilles sèches	8	1
Utilisation des aiguilles sous le derme — Volet 2: Aspect légal et administratif	6	1
Pour thérapeutes en réadaptation physique seulement		
Capsulite, lésions de la coiffe des rotateurs et fracture de l'épaule: démarche clinique fondée sur des données probantes	20	18
Considérations cardiorespiratoires dans les programmes d'exercices	14	24
Évaluation, prévention et traitements de base des plaies: interventions du thérapeute en réadaptation physique	20	13
Interventions auprès de la personne âgée présentant des troubles de l'équilibre	13	34
Pathologies discales: principes de traitement en physiothérapie	17	15
Pathologies musculosquelettiques du coude et de l'avant-bras: interventions en physiothérapie	13	14
Pathologies musculosquelettiques du poignet et de la main: interventions en physiothérapie	11	32

Événement annuel *Physiothérapie 360°*

La quatrième édition de *Physiothérapie 360°* s'est tenue les 24 et 25 octobre 2014 au Palais des congrès de Montréal. Comme pour les années précédentes, l'événement a traité des différents rôles que tiennent les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique dans l'exercice de leur profession. Plus de 680 participants étaient présents au cours de ces deux journées de développement professionnel. L'OPPQ a également profité de ce rassemblement pour célébrer ses 40 ans d'existence.

RECHERCHE CLINIQUE EN PHYSIOTHÉRAPIE

Au printemps 2014, à la demande du comité exécutif de l'OPPQ, une restructuration complète du comité de recherche clinique de l'OPPQ a été effectuée. Ce dernier s'est vu placé sous la responsabilité de la DDSP et a été scindé en deux comités distincts, soit le comité d'orientation en recherche clinique et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique.

- a) Le **comité d'orientation en recherche clinique de l'OPPQ** a pour principal mandat de conseiller les instances de l'Ordre sur les questions relatives aux fonds consacrés à la recherche clinique en physiothérapie (notamment concernant les orientations scientifiques et budgétaires des fonds et l'actualisation des partenariats existants). En 2014-2015, ces fonds comprennent le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ et le Fonds québécois de recherche en physiothérapie.

b) Le **comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions en recherche clinique de l'OPPQ** a pour mandat de mettre en place et de maintenir un processus transparent et rigoureux d'évaluation des demandes de bourses et subventions, de procéder à l'étude des dossiers de candidature, et de faire les recommandations appropriées aux instances de l'Ordre quant à l'octroi annuel des bourses et subventions provenant du Fonds de recherche clinique en physiothérapie.

Membres du comité d'orientation 2014-2015

(au 3 septembre 2014)

M^{me} Isabelle Gagnon, pht, Ph. D.

M^{me} Lisa Grilli, pht, M. Sc.

M^{me} Joanne Goldberg, pht, M. Sc.

M^{me} Isabelle Garceau, pht, présidente

M. Sylvain Vigneux, T.R.P.

M. Michel Tousignant, pht, Ph. D.

M^{me} Carole Fortin, pht, Ph. D.

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, personne-ressource OPPQ

Membres du comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions 2014-2015 (au 11 septembre 2014)

M^{me} Mélanie Morin, pht, Ph. D.

M^{me} Marie-Hélène Milot, pht, Ph. D.

M. Bruno Trudel, pht, MBA

M. Michel Vaillancourt, pht, Ph. D.

M^{me} Diana Zidarova, pht, M. Sc., présidente

M^{me} Dahlia Kairy, pht, Ph. D.

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, personne-ressource OPPQ

Au début de l'exercice 2014-2015, deux réunions extraordinaires ont eu lieu avec les anciens membres du comité de recherche clinique de l'OPPQ afin d'amorcer la restructuration et de procéder à l'évaluation des dossiers de candidature pour le concours de janvier 2014. Par la suite, les nouveaux comités de l'OPPQ liés à la recherche clinique sont entrés en fonction. Le comité d'orientation en recherche clinique a tenu deux réunions et le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions a tenu trois réunions au cours de l'exercice 2014-2015.

Travaux menés par les comités liés à la recherche clinique en physiothérapie

Comité d'orientation en recherche clinique

- Rédaction du guide de politiques et procédures pour le comité d'orientation en recherche clinique de l'OPPQ
- Révision des modalités d'attribution pour les subventions en partenariat OPPQ — REPAR (Ré-

seau provincial de recherche en adaptation-réadaptation)

- Réflexion et analyse de nouvelles orientations proposées pour le partenariat OPPQ — REPAR
- Recommandations aux instances de l'Ordre concernant les orientations à prendre pour le Fonds de recherche clinique de l'OPPQ (Concours de bourses et subventions — janvier 2015)
- Travaux de réflexion concernant le Fonds québécois de recherche clinique en physiothérapie (partenariat avec la Fondation canadienne de physiothérapie)
- Recommandation favorable aux instances en vue de maintenir une cotisation annuelle pour le programme de bourses et subventions de l'OPPQ

Comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions

- Rédaction du guide de politiques et procédures pour le comité d'évaluation des demandes de bourses et subventions de l'OPPQ
- Révision des formulaires et grilles d'évaluation pour le concours de bourses et subventions
- Informatisation de tous les outils (formulaires de demande et d'évaluation) ayant trait au concours de bourses et subventions de l'OPPQ
- Évaluation des dossiers de candidatures pour le concours de janvier 2015

- Recommandations au comité exécutif quant à la nomination des récipiendaires de bourses et subventions pour le concours de janvier 2015

Bourses et subventions attribuées par l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Le concours se terminant le 31 janvier 2015 a décerné 75 000\$ en bourses et subventions. Le nom des récipiendaires ainsi que le titre de leur projet sont présentés dans les tableaux suivants.

Récipiendaires de bourses et de subventions de l'OPPQ, concours du 31 janvier 2015

Subventions de stage en recherche clinique

Récipiendaire	Centre de recherche	Titre du projet	Montant
Andréanne Juneau	Institut de réadaptation Gingras-Lindsay de Montréal (IRGLM) et CRCL	<i>Projet pilote pour mesurer les effets d'un entraînement de l'équilibre utilisant des perturbations lors de l'entraînement sur tapis roulant pour des personnes ayant eu un traumatisme craniocérébral modéré à sévère (TCCmg)</i>	7 500\$
Anne-Marie Giguère	Institut universitaire de gériatrie de Montréal	<i>Group physiotherapy compared to individual physiotherapy to treat urinary incontinence in aging women: A randomized control trial (GROUP)</i>	7 500\$
Stéphanie Demers-Dubuc	Centre de recherche sur le vieillissement — CESS-IUGS	<i>La stimulation transcrânienne à courant continu peut-elle potentialiser l'effet d'un entraînement en force du membre supérieur atteint chez la clientèle à la phase chronique d'un AVC?</i>	7 500\$

Subvention de projet de recherche clinique

Récipiendaire	Centre de recherche	Titre du projet	Montant
François Cabana	Université de Sherbrooke, Faculté de médecine et des sciences de la santé	<i>Comparaison de l'effet des contractions excentriques et concentriques sur la déformation du tendon d'Achille chez des individus sains et atteints d'une tendinopathie: preuve de concept</i>	7 500\$
Katherine Montpetit-Tourangeau	Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) et Université de Montréal	<i>Développement d'un algorithme d'intervention par enseignement structuré suite à un syndrome de conflit sous-acromial à l'épaule</i>	7 500\$

Bourse d'études de maîtrise de type recherche

Réципиendaire	Université	Titre du projet	Montant
Simon Deslauriers	Université Laval, Faculté de médecine	<i>L'accessibilité des services de physiothérapie dans les établissements publics au Québec: état de la situation</i>	7 500\$
Audrey Roy	Université de Montréal, École de réadaptation	<i>Étude des caractéristiques psychométriques du Mini-BESTest avec la clientèle lésée médullaire en réadaptation</i>	7 500\$
Sophie-Krystale Dufour	Université Laval, Faculté de médecine	<i>Le niveau d'activité physique des enfants et des adolescents ayant une déficience motrice cérébrale: association avec les adaptations à la marche survenant suite à une activité physique exigeante et l'auto-efficacité perçue</i>	7 500\$

Subvention en partenariat OPPQ-REPAR

Réципиendaire	Titre du projet	Montant
Maude Bastien	<i>La stimulation transcrânienne pour courant direct (tDCS) pour potentialiser la réadaptation des personnes présentant une tendinopathie de la coiffe des rotateurs: une étude randomisée à triple insu</i>	7 500\$
Philippe Paquette	<i>Effet d'un programme de réadaptation préopératoire à domicile fondé sur des exercices de mobilisation neurodynamiques offerts à des individus ayant un syndrome du tunnel carpien en attente de chirurgie de décompression</i>	7 500\$



DIRECTION DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

DIRECTEUR

Gilbert Chartier, pht, M.A.P.

RAPPORT DU DIRECTEUR

Mandat

La Direction de l'inspection professionnelle (DIP), de concert avec le comité d'inspection professionnelle (CIP), assume et coordonne la surveillance de l'exercice de la profession et procède à l'inspection portant sur la compétence des membres de l'Ordre.

Activités de la Direction de l'inspection professionnelle

La Direction a atteint cette année les objectifs de son programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2014-2015, visant plus de 1000 membres lors de ses diverses activités de surveillance.

Amélioration des outils et du processus d'inspection

La Direction a continué ses travaux d'amélioration de ses outils d'inspection, notamment par des mises à jour régulières de ses formulaires en ligne. Elle a également poursuivi ses efforts afin de simplifier le processus d'inspection pour ses membres. Pour ce faire, elle a mis

en place un projet pilote permettant aux membres de recevoir par voie électronique sécurisée leurs documents d'inspection corrigés et leur lettre de décision quant à leur inspection. Le processus sera généralisé au cours de l'année 2015-2016.

Mentionnons aussi qu'une journée d'étude réunissant les membres du CIP et l'ensemble des inspecteurs a eu lieu. Le 7 novembre 2014, les participants ont eu droit à une présentation offerte par M. Thierry Vogler, directeur des communications de l'OPPQ, ciblant la qualité des communications des inspecteurs lorsqu'ils corrigent des documents d'inspection soumis par des membres ayant fait leur autoévaluation. Ils ont également pu assister à une présentation concernant le règlement sur la tenue des dossiers et le règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société, donnée par M^e Marie-France Salvas, avocate de l'Ordre.

Modification de l'organisation de la Direction

Lors de cette année 2014-2015, en raison de contraintes fiscales, l'Ordre a décidé de cesser de confier la correction des documents d'auto-évaluations des membres à des inspecteurs

contractuels. Ces tâches seront désormais assumées par les inspecteurs permanents en poste ainsi que par une nouvelle inspectrice permanente à temps partiel.

Révision et simplification du règlement sur la tenue des dossiers

Au cours de cette année s'est poursuivie la révision du *Règlement sur la tenue des dossiers, des cabinets de consultation, le maintien des équipements et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec*, qui avait été entreprise l'an dernier. Une consultation a été réalisée auprès de tous les membres du conseil d'administration (CA), des maisons d'enseignement et des membres de l'Ordre. Fort des nombreuses remarques et observations reçues, le CA a soumis à l'Office des professions le règlement pour commentaires. Ce dernier devrait entrer en vigueur au cours de l'année 2015-2016.

L'entrée en vigueur de ce nouveau règlement coïncide avec l'objectif de l'Ordre de simplifier la tenue des dossiers. La rédaction d'un cahier explicatif portant sur les aspects juridiques ainsi qu'un nouveau *Guide de rédaction de la tenue des dossiers* ont été entrepris. Des travaux pour adapter les outils d'inspection à ces nouveaux documents seront entrepris à l'automne 2015.

Autoévaluation des milieux cliniques

Enfin, mentionnons le début des travaux pour mettre en place un nouveau processus d'autoévaluation des milieux cliniques, comme prévu au programme annuel 2014-2015. La conception du nouveau formulaire est terminée et des tests débiteront au printemps 2015 dans des milieux publics et privés. À échéance, le programme pourrait viser jusqu'à 500 milieux par année.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Gilbert Chartier, pht., M.A.P., président

M^{me} Jacinthe Fillion, T.R.P.

M^{me} Anne-Marie Gauthier, T.R.P.

M^{me} Jacynthe Giguère, pht

M^{me} Michèle Giguère, pht

M^{me} Anne Hatzoglou, pht

M^{me} Carolle Lavallée, pht

M. Yann Lapointe, T.R.P.

M^{me} Martine McMahon, pht

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers,
T.R.P., secrétaire

Activité du comité d'inspection professionnelle

Réunions du comité

Le CIP a tenu sept rencontres ordinaires au cours desquelles il a assuré le suivi des dossiers de visites de surveillance générale, d'autoévaluation et de visites particulières avec observation. En plus de ces sept réunions, le CIP a également siégé en division à 17 reprises, dont 15 fois pour les physiothérapeutes et deux fois pour les thérapeutes en réadaptation physique. Lors de ces réunions, il a également assuré le suivi des dossiers d'inspection particulière sur la compétence.

Signalements

Le CIP a reçu 29 signalements du Bureau du syndic concernant un problème de compétence. Le CIP a donc procédé à l'examen de ces dossiers et a assuré le suivi par les activités appropriées d'inspection.

De son côté, le CIP a porté à l'attention du Bureau du syndic huit dossiers de membres pour enquête sur infraction aux dispositions du *Code des professions*.

Programme annuel d'inspection professionnelle (PAIP) 2014-2015

Cette année, 1066 dossiers-membres ont été visés par l'une ou l'autre des activités d'inspection prévues au programme annuel, que ce soit par le volet d'autoévaluation, par les visites de surveillance générale ou encore par une visite d'inspection particulière sur la compétence. Outre les signalements reçus du Bureau du syndic et la reprise de certains dossiers suspendus en raison de congés de maternité ou autres, la sélection des membres soumis à une inspection s'est faite de façon aléatoire tout en respectant la proportion des catégories de permis parmi les membres n'ayant jamais été inspectés. Une priorité a été établie pour les membres ayant obtenu leur diplôme en 2012, comme prévu au programme annuel d'inspection.

Sur l'ensemble des membres évalués, 73 professionnels, soit 42 physiothérapeutes et 31 thérapeutes en réadaptation physique, ont reçu des recommandations pouvant aller d'une demande de justification d'éléments incomplets ou imprécis à un plan d'action, une relance de dossiers, une visite de surveillance générale, un signalement au Bureau du syndic, etc.

Autoévaluation

Le processus d'autoévaluation a permis d'atteindre les objectifs fixés par le PAIP 2014-2015 (1000 **membres**). Ainsi, 1003 membres ont reçu un avis d'inspection. De ce nombre, 941 membres ont soumis leurs documents d'autoévaluation et 891 ont reçu un rapport dressé à la suite de la tenue d'une rencontre du CIP, soit:

- 478 physiothérapeutes en milieu privé et public;
- 413 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé et public.

Visites de surveillance générale

Le programme annuel d'inspection professionnelle 2014-2015 apportait un changement important cette année. Les visites de surveillance générale servent désormais d'outil de suivi auprès des membres dont la démarche d'autoévaluation nécessite un soutien particulier et personnalisé, offert au moyen d'une visite par un inspecteur visiteur. Ainsi, seulement 14 membres ont reçu la visite d'un inspecteur, soit:

- 6 physiothérapeutes en milieu privé ou public;

- 8 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé ou public.

Enquêtes (inspections particulières)

Le CIP a procédé à 17 inspections particulières avec observations (VIPO) portant sur la compétence au courant de l'année 2014-2015, soit:

- 6 physiothérapeutes en milieu privé ou public;
- 11 thérapeutes en réadaptation physique en milieu privé ou public.

Vérification

Membres visités	14
Rapports de vérification dressés à la suite d'une visite (incluant des activités entreprises en 2013-2014)	21
Formulaires ou questionnaires, avec étude de dossiers généraux ou de dépistage, transmis aux membres	1003
Formulaires ou questionnaires, avec étude de dossiers généraux ou de dépistage, retournés au comité d'inspection professionnelle	941
Rapports de vérification dressés à la suite de la transmission d'un formulaire ou d'un questionnaire avec étude de dossiers généraux ou de dépistage	921

Enquêtes (inspections particulières)

Membres ayant fait l'objet d'une enquête (inspection particulière)	17
Rapports d'enquête dressés (inspections particulières)	15

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration d'obliger un membre à compléter avec succès un stage ou une formation

Un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	2
Un stage avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0
Un stage et un cours de perfectionnement avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1

Décisions du conseil d'administration

Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Nombre de membres ayant fait l'objet d'une information au syndic	8



DIRECTION DES COMMUNICATIONS

DIRECTEUR

Thierry Vogler, M.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR

Mandat

La Direction des communications œuvre au rayonnement de l'Ordre, de la physiothérapie et de ses professions auprès du public et de l'ensemble du milieu de la santé.

À ce titre, elle orchestre les campagnes et les activités de promotion, de publicité et de relations publiques, organise les événements de l'Ordre ou y collabore, et assure l'édition des publications. Elle travaille en étroite collaboration avec les autres directions de l'OPPQ auxquelles elle offre un service-conseil en matière de communications, d'information et de promotion. Elle veille par ailleurs à la communication entre l'Ordre et ses membres par le développement de stratégies et de moyens appropriés.

Ainsi, la Direction des communications conçoit, gère et réalise les plans stratégiques et opérationnels de communication destinés aux publics internes et externes de l'Ordre, conformément à la mission et aux objectifs de l'organisation.

Activités de promotion

Les activités de promotion menées par la Direction des communications s'inscrivent dans une stratégie de communication destinée à faire connaître au grand public les professionnels de la physiothérapie ainsi que l'étendue de leur champ de pratique. Nous faisons ici état de quelques-unes d'entre elles.

Blogue de l'OPPQ

Tout au long de l'année 2014-2015, la Direction des communications a collaboré à la création de nouveaux contenus pour le blogue de l'OPPQ. Les 26 articles publiés au cours de l'année ont été consultés plus de 110 000 fois.

En ligne depuis novembre 2013, le blogue transmet au grand public des conseils et de l'information sur les différents contextes de soins et divers maux pouvant être traités en physiothérapie. Rédigés en collaboration avec des professionnels de la physiothérapie, les articles publiés abordent une grande variété de sujets susceptibles d'intéresser presque tous les types de clientèles.

Journée mondiale de la physiothérapie

À l'occasion de la Journée mondiale de la physiothérapie, le 8 septembre 2014,

l'OPPQ a diffusé un communiqué sur le fil de presse rappelant au public l'importance de maintenir une bonne mobilité physique tout au long de sa vie.

Par la même occasion, l'OPPQ a rappelé à ses membres de quelles manières ils peuvent, eux aussi, contribuer à la promotion de leurs professions.

Création de vidéos sur les deux professions de la physiothérapie

La Direction des communications a amorcé au cours de l'année 2014-2015 la production d'une série de capsules vidéo visant à faire connaître les deux professions de la physiothérapie au grand public. Ces capsules présentent les témoignages de physiothérapeutes et de thérapeutes en réadaptation physique décrivant leur quotidien et leur vision de la profession. Elles ont été produites dans le cadre d'une future campagne de promotion des professions et devraient être diffusées au cours du mois de mai 2015.

Événements

Physiothérapie 360°

En octobre 2014, la Direction des communications a participé à l'événement annuel de développement professionnel *Physiothérapie 360°*. En plus de tenir un kiosque au salon des exposants, la Direction des communications a géré les contenus de la page Facebook et du compte Twitter qu'elle a conçus pour l'événement.

Prix Excellence de l'OPPQ

La Direction des communications coordonne chaque année la remise des Prix Excellence de l'OPPQ. L'édition 2014 a eu lieu le 24 octobre dernier dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. L'Ordre décerne tous les ans cette distinction à deux de ses membres (un physiothérapeute et un thérapeute en réadaptation physique). Celles-ci ont pour objectif de faire connaître les réalisations en physiothérapie, de souligner la motivation et l'engagement des membres et de mettre en valeur les professionnels qui contribuent de façon particulière à l'avancement et au rayonnement de la profession.

Prix Carrière remarquable

À l'occasion du 40^e anniversaire de l'OPPQ, une distinction toute particulière a vu le jour, le Prix Carrière remarquable. Cette prestigieuse reconnaissance vise à saluer le parcours exceptionnel d'un professionnel de la physiothérapie qui s'illustre par son engagement profond à faire rayonner la physiothérapie au Québec et ailleurs. La Direction des communications a été mandatée pour planifier l'activité de remise qui s'est déroulée le 25 octobre 2014 au Palais des congrès de Montréal dans le cadre de l'événement *Physiothérapie 360°*. Elle a également coordonné la confection d'une pièce unique remise à la lauréate. Rappelons que, dès 2015, l'Ordre nommera cette récompense le prix Carol L. Richards, en l'honneur de sa première lauréate et de son cheminement d'exception.

Site Internet

Au cours de l'année 2014-2015, l'OPPQ a mis en ligne des outils contribuant à simplifier certaines recherches pour le public et les membres.

Répertoire en ligne pour confirmer qu'une personne est membre de l'OPPQ

En mai 2014, un répertoire permettant au grand public et aux gestionnaires de valider qu'une personne est membre en règle de l'Ordre a été mis en ligne. Cet outil, qui n'affiche que les données d'ordre public, permet de rendre plus accessible une information que tout membre du public a le droit d'obtenir promptement.

Reçus de cotisation accessibles en ligne

Depuis avril 2014, l'OPPQ offre la possibilité à ses membres de consulter et d'imprimer directement de leur compte en ligne les reçus de cotisation aux fins d'impôt. Les membres peuvent ainsi accéder aux reçus à compter de l'année 2013-2014.

Refonte de la rubrique «Activités de formation»

À l'automne 2014, la rubrique «Activités de formation», renommée «Formation», a été repensée afin d'offrir des renseignements complets sur la formation initiale en physiothérapie ainsi que sur la formation continue.

Refonte de la rubrique «Prix, bourses et subventions»

À l'automne 2014, la rubrique «Prix, bourses et subventions» a été entièrement revue afin d'offrir des renseignements complets sur les deux prix remis par l'Ordre (Prix Excellence et Prix Carrière remarquable) ainsi que les différentes bourses et subventions de recherche également proposées par l'OPPQ (bourses et subventions en recherche clinique et bourses d'études universitaires pour les T.R.P.).

Déploiement d'une stratégie de positionnement

Au cours de l'année 2014-2015, l'OPPQ a poursuivi ses démarches afin d'améliorer sa position sur les moteurs de recherche. Considérant que celle-ci constitue l'une des principales sources de trafic sur un site Web, la Direction des communications continue de travailler en collaboration avec une firme spécialisée dans le domaine du référencement.

Trafic en ligne

Au cours de l'année 2014-2015, plus de 400 000 visites ont été enregistrées sur le site Internet de l'OPPQ et plus d'un million de pages (1 500 000) ont été consultées¹.

1 D'après les données analysées entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2015 dans Google Analytics (outil d'analyse d'activité Web).

Communications aux membres

Outre son site Internet et la réponse aux questions des membres par courriel ou par téléphone, l'Ordre dispose de trois principaux canaux de diffusion auprès de ses membres: la revue *Physio-Québec*, l'infolettre *Physio-Québec Express* et les envois postaux.

Cette année, les communications de l'Ordre ont été touchées par la loi canadienne antipourriel, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Cette loi a obligé l'OPPQ à mettre en place des mesures afin d'obtenir le consentement de ses membres à recevoir certaines communications électroniques à caractère commercial. Un avis à cet effet a été transmis par courrier postal aux membres afin de leur présenter la marche à suivre pour continuer à recevoir ces communications de l'Ordre. Par ailleurs, une page «Consentement» a également été mise en ligne afin de permettre aux membres de mieux gérer leurs abonnements aux différentes communications électroniques de l'Ordre. Le formulaire de première inscription a aussi été modifié à cette occasion.

Physio-Québec

L'OPPQ publie annuellement deux numéros de la revue *Physio-Québec*. Accessibles en format imprimé et électronique, les éditions printemps-été et automne-hiver sont systématiquement transmises par la poste aux abonnés à la version papier et par courriel à tous les membres.

En plus de servir de référence aux physiothérapeutes et aux thérapeutes en réadaptation physique, cet outil de communication vise aussi à parler de leurs professions et de leurs réalisations de même qu'à présenter les activités de l'Ordre et ses services.

Physio-Québec Express

L'OPPQ a transmis à ses membres 23 bulletins électroniques *Physio-Québec Express* au cours de l'exercice 2014-2015. Ces communications traitaient de sujets divers, comme des affaires administratives et des événements de l'Ordre ainsi que des activités relatives à la profession.

Envois postaux

L'OPPQ effectue annuellement des envois postaux à l'ensemble de ses membres pour lui communiquer des renseignements importants ou statutaires. Au total, trois courriers ont été acheminés aux membres par la poste au cours de cet exercice financier. Ces envois contenaient, entre autres, de l'information relative à des événements, dont l'assemblée générale annuelle, à la réglementation, ainsi que divers messages des différentes directions de l'OPPQ.

Mentionnons également que, cette année, l'annonce concernant le renouvellement de la cotisation n'a pas été effectuée par envoi postal, mais a fait l'objet d'un envoi électronique. Dorénavant, cette méthode sera privilégiée pour l'annonce du renouvellement de la cotisation.

Dons et commandites

Au cours de l'année 2014-2015, une demande de don et une demande de commandite ont été acceptées par l'OPPQ afin de contribuer à des activités planifiées par des organismes à but non lucratif:

- Remise d'un don de 300\$ à l'activité Relais de la Tribu 2014, organisée par l'organisme DesÉquilibres. L'activité s'est déroulée en octobre 2014.
- Remise de 1000\$ pour commanditer le programme en physiothérapie de l'Université Laval, dans le cadre du 50^e anniversaire de la physiothérapie de l'Université Laval. L'activité s'est déroulée du 29 janvier 2015 au 10 octobre 2015.

Rappelons qu'une politique d'octroi des dons et commandites a été adoptée au sein de l'Ordre en mars 2013 dans le but d'encadrer l'évaluation et la gestion des demandes de dons et commandites qui sont adressées à l'OPPQ.

Autres productions

Planification stratégique

Au cours de l'année 2014-2015, la Direction des communications a encadré le processus d'élaboration de la nouvelle planification stratégique 2015-2020 et du plan d'action qui en découle. Le plan stratégique 2015-2020 a d'ailleurs été adopté par le CA et peut être consulté sur le site Internet de l'Ordre depuis le mois de juin 2015.

Compte-rendu électronique du conseil d'administration

Depuis novembre 2012, la Direction des communications produit et met en ligne une capsule vidéo à la suite de chaque séance du conseil d'administration (CA), dans laquelle les points saillants de la réunion sont présentés par la présidence du CA. Au cours de l'année 2014-2015, six vidéos ont été publiées en ligne. Ces capsules ont pour but d'informer les membres des principaux projets et dossiers en cours.

Présence du président de l'OPPQ sur les réseaux sociaux

En juin 2014, la Direction des communications a collaboré à la création et à la mise en ligne de la page Facebook et du compte Twitter du président de l'OPPQ, M. Denis Pelletier. Celui-ci y fait le compte-rendu de ses activités

et il partage le fruit de ses réflexions et toute information pertinente liée à la physiothérapie.

Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société

En mars 2015, le Règlement sur l'exercice de la physiothérapie en société est entré en vigueur. À cette occasion, une nouvelle page Web a vu le jour afin d'offrir des renseignements complets sur ce nouveau règlement. Cette dernière permet également aux membres désirant exercer leurs activités professionnelles en société d'effectuer leur déclaration en ligne et de consulter l'évolution du traitement de leur demande.

Conception d'un logo à l'occasion du 40^e anniversaire

Alors que l'année 2014 marquait le 40^e anniversaire de la création de

l'OPPQ et de l'entrée en vigueur du *Code des professions* et du système professionnel québécois, un logo soulignant cet anniversaire a été conçu et utilisé sur plusieurs outils de communication de l'Ordre durant toute l'année.

Création d'une banque d'images propres à l'OPPQ

Afin de détenir un lot d'images représentant de manière réaliste la pratique de la physiothérapie, l'OPPQ s'est doté d'une banque de photos professionnelles qui serviront à illustrer ses divers outils de communication. Les clichés ont été réalisés dans le cadre de véritables séances de physiothérapie dans les milieux privés et publics sous la supervision de la Direction des communications. ■

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS

DIRECTRICE

Dominique Serre, B.A.A.

RAPPORT DE LA DIRECTRICE

Mandat

La Direction des services administratifs joue un rôle consultatif essentiel dans le soutien aux différents services de l'Ordre relativement aux ressources humaines, financières, matérielles, informatiques ainsi qu'à la planification budgétaire, et ce, en accord avec les décisions du conseil d'administration (CA).

Ressources humaines

Cette Direction voit à l'application des politiques de fonctionnement interne conformément aux orientations du CA. La gestion des payes, les horaires de travail, les vacances, l'assurance collective et l'accueil des nouveaux employés relèvent aussi de la Direction des services administratifs.

Au cours de la dernière année, Revenu Québec a procédé à une vérification des dossiers de l'OPPQ concernant les déductions à la source.

Revenu Québec a conclu que les syndics (adjoints et correspondants) ainsi que tous les inspecteurs doivent être considérés comme des salariés. L'Ordre a donc dû mettre un terme à tous les contrats nous liant à ces derniers et a procédé à l'embauche de syndics et inspecteurs à temps partiel.

De plus, afin de refléter de nouvelles réalités, l'ensemble des conditions de travail du personnel a été revu.

Ressources financières et matérielles

À ce titre, la Direction des services administratifs veille à la gestion saine et efficace des ressources financières en dirigeant l'ensemble des opérations liées à la comptabilité de l'Ordre. Cette Direction soumet aux administrateurs l'information financière pertinente et agit à titre de ressource pour toutes questions administratives et comptables. De plus, elle répond à toute requête relative aux ressources matérielles et collabore à la mise à jour des procédures de sécurité de l'immeuble.

Ressources informatiques

Ce service, en collaboration avec des spécialistes des technologies d'information, est responsable de la gestion du système informatique et veille à l'optimisation des appareils ainsi qu'à la sécurité des données informatiques.

Au cours de l'exercice 2014-2015, nous avons procédé à une refonte complète du module comptable de notre gestionnaire des membres, dans le but d'en améliorer l'efficacité et la convivialité.

La Direction voit également à la gestion, à l'entretien, à la mise à niveau et à la sécurité du réseau informatique de l'Ordre par la supervision de son contrat d'impartition avec un fournisseur reconnu.

Réinscription au Tableau des membres

En collaboration avec l'adjointe à l'admission, la Direction des services administratifs gère l'ensemble des activités liées à la réinscription au Tableau des membres, à la production du formulaire électronique d'inscription, au traitement de l'information, à la gestion des cotisations ainsi qu'à l'émission de la carte de membre. ■

RAPPORT DES **AUTRES** **COMITÉS** TOUCHANT LA **PROTECTION DU PUBLIC**

CONSEIL DE DISCIPLINE

Mandat

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions* ou des règlements adoptés conformément au *Code des professions*.

Activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, 35 nouvelles plaintes ont été déposées auprès de la secrétaire du conseil de discipline.

La totalité des plaintes a été déposée par le Bureau du syndic, dont sept plaintes déposées par la syndique et 28 autres par les syndiques adjointes et les syndic adjoints.

Le conseil de discipline a tenu 34 audiences disciplinaires au cours de l'année 2014-2015.

Conseil de discipline

M^e Jacques Parent, président

M^e Jean-Guy Gilbert, président suppléant

M^e Delpha Bélanger, président suppléant

M^e Marie-France Salvas, secrétaire

M^{me} Julie Dubuc, secrétaire adjointe

Membres du conseil de discipline pour 2014-2015

Physiothérapeutes

M^{me} Renée Audet

M^{me} Marjolaine Boulay

M^{me} Sonia Bureau

M^{me} Michèle Comtois

M^{me} Francine Demers

M. Dany Gagnon

M^{me} Monique Gagnon

M^{me} Daniel Gervais

M^{me} Barbara Hamelin

M. Daniel Racine

M^{me} Hélène Riverin

M. Vincent Piette

M^{me} Johanne Tardif

Thérapeutes en réadaptation physique

M^{me} Guylaine Beaumont

M^{me} Louise Bérubé

M^{me} Sophie Brunet

M^{me} Martine Desbiens

M. Louis Deschênes

M^{me} Nadia Dugas

M^{me} Fabienne Jean

M^{me} Nicole Robert-Viens (retrait volontaire depuis le 15 janvier 2015)

M^{me} Johanne Rose

M^{me} Gervaise Tardif

M. Martin Poirier

M. Claude Beaudoin

Parmi ces membres, 13 ont siégé au cours de l'exercice 2014-2015.

Nature des comportements reprochés dans les plaintes	Plaintes déposées par le Bureau du syndic
Acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession	13
Expression de propos abusifs à caractère sexuel avec ses clients	2
Défaut de ne pas avoir avisé le secrétaire de l'Ordre du changement de son lieu de travail dans les 30 jours	1
Défaut de collaborer à l'enquête du syndic	1
Omission d'intervenir auprès des employés lors d'une contravention à la réglementation	6
Nuire à la bonne réputation de la profession	1
Manque d'intégrité	6
Omission d'avoir une connaissance complète des faits avant de donner son avis ou un conseil	1
Défaut de respecter les conditions et restrictions de son permis d'exercice	14
Omission de procéder à l'évaluation du rendement fonctionnel du client avant de le traiter	1
Multiplication des actes professionnels	4
Défaut de respecter le secret professionnel	2
Entretenir des liens intimes avec un client	2
Fausse déclarations dans un rapport, un document ou un traitement donné à un client	3
Surprendre la bonne foi de ses collègues	1
Défaut de respecter les règles prescrites en matière de tenue des dossiers	9
Défaut de respecter l'article 4 du Décret d'intégration	8

	Nombre
Décision sur culpabilité et sanction	25
Décision sur culpabilité	2
Décision sur sanction	1
Décision sur requête en radiation provisoire	2

Le conseil de discipline a rendu 30 décisions au cours de l'exercice 2014-2015.

Parmi ces décisions, 26 ont été rendues par le conseil de discipline dans le délai de 90 jours de la prise en délibéré.

Sanctions imposées par le Conseil de discipline	Nombre
Amende	4
Amende et radiation	1
Réprimande et amende	24
Réprimande, amende et radiation	1
Radiation provisoire	2

Le conseil de discipline n'a formulé aucune recommandation au CA.

Le Bureau du syndic s'est désisté d'un appel au Tribunal des professions. ■

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Mandat

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du *Code des professions*. Il a pour fonction de donner, à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête au sujet d'un membre, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre ce membre devant le conseil de discipline.

Membres du comité de révision au cours de l'exercice 2014-2015

M. Hugo Rioux, pht

M. Marc Francœur, pht

M. André Caron, pht

M^{me} France Desprès, T.R.P

Représentants du public figurant
sur la liste dressée par l'Office
des professions

M^e Daniel Gervais

M. Jacques Riopel

Secrétaire

M^e Claude Laurent

Secrétaire suppléante

M^e Marie-France Salvat

Réunions et activités

Au cours de l'exercice 2014-2015, deux demandes d'avis ont été reçues. Aucune demande d'avis n'a été présentée hors délai.

Le comité de révision a tenu une seule séance pour étudier les dossiers dont les demandes d'avis avaient été déposées au début de l'exercice 2014-2015.

Après analyse des demandes soumises, le comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline. ■

COMITÉ DE LA FORMATION DES PHYSIOTHÉRAPEUTES ET DES THÉRAPEUTES EN RÉADAPTATION PHYSIQUE

Mandat

Ce comité consultatif est prévu aux règlements de l'Ordre et a pour mandat d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des physiothérapeutes et des thérapeutes en réadaptation physique.

Membres du comité de la formation

Division des physiothérapeutes

Membres nommés par le conseil d'administration

M. Denis Pelletier, pht
M. Joseph-Omer Dyer, pht

Membres nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

M^{me} Judith Soicher, pht, directrice du programme de physiothérapie, Université McGill

M. Robert Forget, pht, directeur du programme de physiothérapie, Université de Montréal

Membre nommée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

M^{me} Lucie Vézina

Division des thérapeutes en réadaptation physique

Membres nommés par le conseil d'administration

M^{me} Carole Ducharme, T.R.P.
M^{me} Maryse Gagnon, T.R.P.

Membres nommés par la Fédération des cégeps

M. Réjean Bergeron, directeur des études, cégep de Sherbrooke
M^{me} Hélène Allaire, directrice des études, collège Marie-Victorin

Membre nommée par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

M^{me} Hélène Charpentier

Secrétaire du comité

Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale de l'Ordre

Activités

En 2014-2015, le comité a tenu deux réunions.

Le comité a formulé un avis au conseil d'administration pour modifier le titre du *Programme de techniques de réadaptation physique* et le titre du diplôme pour *Programme de techniques de physiothérapie*.

Les principaux dossiers d'information mis à l'ordre du jour des réunions du comité:

- Tenue de dossiers — révision du Règlement et participation des maisons d'enseignement collégial et universitaire pour réviser les modifications proposées et assurer le transfert de connaissances.
- Projet d'étude de l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis (94m).
- Heures de formation continue (HFC) et Politique d'amélioration continue de la compétence (PACC) — reconnaissance accrue des HFC pour les personnes qui supervisent des stagiaires.
- Optimisation du champ de pratique des thérapeutes en réadaptation physique et travaux pour le développement des attestations d'études collégiales (AEC).
- Statut étudiant à l'OPPQ. ■

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

MEMBRES DE L'ORDRE PROFESSIONNEL DE LA PHYSIOTHÉRAPIE DU QUÉBEC

À la fin de la période, **7 373** membres étaient inscrits au Tableau, dont **4 892** physiothérapeutes et **2 481** thérapeutes en réadaptation physique.

Nombre de membres inscrits au Tableau à la fin de la période, par région administrative

Numéro de la région	Région	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
01	Bas-Saint-Laurent	204	117	87
02	Saguenay–Lac-Saint-Jean	326	138	188
03	Capitale-Nationale	803	618	185
04	Mauricie et Centre-du-Québec	262	160	102
05	Estrie	373	223	150
06	Montréal	1989	1482	507
07	Outaouais	260	219	41
08	Abitibi-Témiscamingue	110	53	57
09	Côte-Nord	76	40	36
10	Nord-du-Québec	30	10	20
11	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	91	49	42
12	Chaudière-Appalaches	343	195	148
13	Laval	338	221	117
14	Lanaudière	362	196	166
15	Laurentides	437	278	159

Numéro de la région	Région	Nombre total de membres	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.
16	Montérégie	1136	749	387
17	Centre du Québec	170	88	82
99	Hors Québec	63	56	7

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période selon le sexe

Hommes	1345 (1080 pht, 265 T.R.P.)
Femmes	6028 (3812 pht, 2216 T.R.P.)

Permis délivrés

Physiothérapeute	241
Thérapeute en réadaptation physique	177
Total	418

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période détenant

Un permis temporaire	20
Un permis restrictif	0
Un permis restrictif temporaire	9

Autorisations spéciales

Pendant cette période, 18 autorisations ont été accordées.

Inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension

Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	1 membre (2 limitations)
---	--------------------------

Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1 membre
---	----------

Radiations du Tableau, par motif

Non-paiement de la cotisation	317
Retrait volontaire:	150
Décision disciplinaire	2 radiations provisoires

Suspension ou révocation de permis

Aucune suspension ou révocation de permis

Membres inscrits au Tableau à la fin de la période et montant de la cotisation annuelle selon la classe de membres

Classe de membres	Nombre de membres	Montant de la cotisation annuelle
Membre régulier physiothérapeute	4813	496\$
Membre régulier thérapeute en réadaptation physique	2473	482\$
Membre retraité physiothérapeute	48	50\$
Membre retraité thérapeute en réadaptation physique	4	36\$
Physiothérapeute hors Québec	31	248\$
Thérapeute en réadaptation physique hors Québec	4	241\$

Activités relatives à la garantie contre la responsabilité professionnelle

Répartition des membres inscrits à la fin de la période et montant prévu de la garantie selon le moyen de garantie

Moyen de garantie	Nombre de pht	Nombre de T.R.P.	Montant prévu de la garantie	
			par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance collective	4471	2353	3 000 000\$	3 000 000\$
Contrat d'assurance individuelle	142	2	500 000\$	1 000 000\$
Exemption (annexe)	279	126	0	0

Activités relatives à la délivrance des permis

Au cours de l'année 2014-2015, l'Ordre a délivré 418 permis, dont 241 à des physiothérapeutes et 177 à des thérapeutes en réadaptation physique. Leur répartition se détaille dans le tableau suivant.

Tableau des activités relatives aux permis délivrés basé sur la détention d'un diplôme, d'une équivalence ou d'une autorisation légale d'exercer hors Québec.

Base de délivrance du permis	Nombre de demandes de permis		
	reçues	acceptées	refusée
Détention d'un diplôme (art. 184)	374	374	0
Reconnaissance d'une équivalence de diplôme	9	9	0
Reconnaissance d'une équivalence de formation	27	27	0
Autorisation légale d'exercer hors Québec	8	8	0

Actions menées par l'Ordre en vue de faciliter la délivrance de permis à l'égard de la reconnaissance de l'équivalence acquise hors Québec

Dans le but de faciliter la délivrance de permis à l'égard de la reconnaissance de l'équivalence acquise hors Québec, l'Ordre a diffusé la marche à suivre pour l'admission par l'entremise de son site Web. ■

PERSONNEL DE L'OPPQ

Présidence

M. Denis Pelletier, pht, M. Sc., président

Direction générale et secrétariat

M^e Claude Laurent, notaire, Adm. A., directeur général et secrétaire

M^{me} Julie Desrosiers, adjointe à l'admission

M^{me} Julie Dubuc, adjointe aux services juridiques et secrétaire adjointe du conseil de discipline

M^{me} Sophie Dumont, adjointe au secrétariat général, à compter du 22 septembre 2014

M^{me} Caroline Forant, adjointe à la présidence et à la direction générale

M. Uriel Pierre, pht, M. Sc., coordonnateur à l'admission

M^e Marie-France Salvas, avocate, secrétaire du conseil de discipline

Bureau du syndic

M^{me} Louise Gauthier, pht, LL. M., syndique

M^{me} Judith Brillant, T.R.P., B. Sc., syndique adjointe

M^{me} Claire Bédard, T.R.P., syndique adjointe

M. Jean-Philippe Boivin, pht, syndic correspondant, à compter du 19 mars 2015

M. Yann Lapointe, T.R.P., agent de recherche, responsable de l'exercice illégal, à compter du 19 novembre 2014

M^{me} Gabrielle B. Marineau, T.R.P., syndique correspondante, à compter du 19 mars 2015

M. Stéphane Ouellet, pht, syndic adjoint, à compter du 23 septembre 2014

M^{me} Véronique Prévot, pht, syndique adjointe, jusqu'au 30 mai 2014

M. Jean-François St-Amand, pht, syndic adjoint

M^{me} Lise Tremblay, adjointe du Bureau du syndic

Inspection professionnelle

M. Gilbert Chartier, pht, M.A.P., directeur de l'inspection professionnelle

M^{me} Yolanda Baggio, pht, inspectrice

M^{me} Justine Couturier-Des Rochers, T.R.P., inspectrice et chargée de dossiers à l'inspection professionnelle

M^{me} Karine Éthier, adjointe à l'inspection professionnelle, à compter du 10 septembre 2014

M^{me} Marie-Josée Gagnon, pht, inspectrice, à compter du 19 mars 2015

M^{me} Catherine Laurin, adjointe à l'inspection professionnelle, jusqu'au 21 août 2014

M. Régis Paillé, T.R.P., inspecteur

Développement et soutien professionnels

M^{me} Sandy Sadler, pht, M.G.P., directrice du développement et du soutien professionnels

M^{me} Sylvie Bérard, adjointe à la Direction du développement et du soutien professionnels

M^{me} Mélanie Benoit, T.R.P., chargée de projets

M^{me} Rosane Bigras, adjointe à la Direction du développement et soutien professionnels

M^{me} Marjolaine Lajoie, pht, chargée de projets

Communications

M. Thierry Vogler, M.A., directeur des communications

M^{me} Sandra Chabannel, B.A., agente de communication, en congé de maternité depuis le 29 octobre 2014

M^{me} Marine Pannier, M.A., agente de communication, à compter du 1^{er} octobre 2014

Services administratifs

M^{me} Dominique Serre, B.A.A., directrice des services administratifs

M^{me} Hélène Brosseau, réceptionniste-secrétaire

M^{me} Lyne L'Archevêque, adjointe administrative ■

RAPPORT FINANCIER

31 03 15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur

prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. ■

*Margaret Anne Brown, S.E.N.C.L.L.*¹

Montréal, le 5 juin 2015

¹ CPA auditrice, CA, permis de comptabilité publique n° A111096

Résultats

Exercice clos le 31 mars 2015

Produits	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle				2015 Total	2014 Total
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes		
Cotisations professionnelles	3 385 251 \$	- \$	- \$	- \$	3 385 251 \$	3 280 560 \$
Contributions des membres	-	73 870	-	-	73 870	71 950
Revenu d'inscriptions	79 866	-	-	-	79 866	77 239
Formation continue	410 600	-	-	-	410 600	472 244
Attestation de manipulations	48 250	-	-	-	48 250	-
Amendes	116 353	-	-	-	116 353	157 329
Étude de dossiers	58 069	-	-	-	58 069	54 287
Congrès et symposiums	232 930	-	-	-	232 930	168 774
Intérêts	32 773	-	-	1 219	34 057	23 377
Publicité	44 513	-	-	-	44 513	45 321
Administration	22 588	-	-	-	22 588	9 235
Subventions	216 058	-	-	-	216 058	376 055
Location	33 881	-	-	-	33 881	38 012
Ristournes	43 986	-	-	68 333	112 319	106 927
	4 725 118	73 870	-	69 552	4 868 605	4 881 310
Charges						
Comité exécutif et conseil d'administration	75 745	-	-	-	75 745	83 976
Administration générale	1 682 070	-	-	-	1 682 070	1 600 623
Bureau de la présidence	188 756	-	-	-	188 756	178 903
Développement professionnel	655 636	-	-	-	655 636	666 005
Congrès et symposiums	269 311	-	-	-	269 311	126 700
Inspection professionnelle	421 278	-	-	-	421 278	467 306
Secrétariat général	689 945	-	-	-	689 945	797 545
Bureau du syndic	510 508	-	-	-	510 508	465 620
Communications	253 021	-	-	-	253 021	464 098
Fonds de recherche	-	62 868	-	-	62 868	60 383
Conseil de discipline	37 533	-	-	-	37 533	35 445
	4 783 803	62 868	-	-	4 846 671	4 946 604
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(58 685) \$	11 002 \$	- \$	69 552 \$	21 934 \$	(65 294) \$

Bilan

31 mars 2015

				Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2015 Total	2014 Total
	Fonds d'administration	Fonds de recherche	Fonds spécial	Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
Actif à court terme	Actif						
Encaisse	179 773 \$	-\$	-\$	-\$	-\$	179 773 \$	-\$
Placement temporaire (note 3)	2 624 209					2 624 209	3 626 000
Débiteurs (note 4)	163 196	-	-	-	-	163 196	137 394
Ristournes à recevoir	9 724	-	-	68 333	-	78 057	74 027
Dépôts – La Capitale assurances générales inc.	-	-	-	-	16 719	16 719	1 782
Frais payés d'avance	171 009	-	-	-	-	171 009	158 489
À recevoir du (dû au) fonds d'administration	(747 571)	120 626	626 945	-	-	-	-
À recevoir du (dû au) fonds de stabilisation des primes	-	-	-	(68 333)	68 333	-	-
	2 400 340	120 626	626 945	-	85 052	3 232 963	3 997 692
DÉPÔTS – LA CAPITALE ASSURANCES GÉNÉRALES INC.	-	-	-	150 000	-	150 000	150 000
PLACEMENTS (note 5)	1 000 000	-	-	-	-	1 000 000	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	117 809	-	-	-	-	117 809	132 200
ACTIFS INCORPORELS (note 7)	249 121	-	-	-	-	249 121	217 021
	3 767 270	120 626	626 945	150 000	85 052	4 749 893	4 496 913
Passif à court terme	Passif						
Découvert bancaire	-	-	-	-	-	-	2 986
Créditeurs (note 8)	636 940	18 000	-	-	-	654 940	575 935
Dû à l'Office des professions du Québec	125 990	-	-	-	-	125 990	113 571
Primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur	173 921	-	-	-	-	173 921	167 003
Cotisations et autres produits perçus d'avance	2 371 306	46 320	-	-	-	2 417 626	2 230 989
Subventions reportées (note 9)	87 432	-	-	-	-	87 432	131 365
	3 395 589	64 320	-	-	-	3 459 909	3 221 849
AVANTAGES INCITATIFS RELATIFS AU BAIL	20 431	-	-	-	-	20 431	27 445
	3 416 020	64 320	-	-	-	3 480 340	3 249 294
		Actif net					
INVESTI EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	366 930	-	-	-	-	366 930	349 221
AFFECTATIONS EXTERNES	(15 680)	-	-	-	85 052	69 372	60 149
AFFECTATIONS INTERNES	-	56 306	-	-	-	56 306	45 304
	-	-	626 945	150 000	-	776 945	792 945
	351 250	56 306	626 945	150 000	85 052	1 269 553	1 247 619
	3 767 270 \$	120 626 \$	626 945 \$	150 000 \$	85 052 \$	4 749 893 \$	4 496 913 \$

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars 2015

	Fonds d'administration		Fonds de recherche	Fonds spécial	Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle		2015 Total	2014 Total
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations			Fonds de stabilisation des primes	Fonds de prévention		
Solde de fonds au début	349 221 \$	(6 712) \$	45 304 \$	642 945 \$	150 000 \$	66 861 \$	1 247 619 \$	1 312 913 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(155 374)	96 689	11 002	-	69 552	65	21 934	(65 294)
Investissement en immobilisations	173 083	(173 083)	-	-	-	-	-	-
Virement interfonds (note 10)	-	67 426	-	(16 000)	(69 552)	18 126	-	-
Solde de fonds à la fin	366 930 \$	(15 680) \$	56 306 \$	626 945 \$	150 000 \$	85 052 \$	1 269 553 \$	1 247 619 \$

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars 2015

	2015	2014
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	21 934 \$	(65 294) \$
Amortissement des immobilisations corporelles	53 348	51 190
Amortissement des actifs incorporels	102 026	94 514
Amortissement de l'avantage incitatif au bail	(7 014)	(7 014)
	170 294	73 396
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	198 694	278 353
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	368 988	351 749
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(1 000 000)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(38 957)	(79 985)
Acquisition d'actifs incorporels	(134 126)	(59 768)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 173 083)	(139 753)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(804 095)	211 996
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	3 624 796	3 412 800
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	2 820 701 \$	3 624 796 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIER

31 mars 2015

1. Identification et secteur d'activité

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec («l'Ordre») a été constitué en vertu du Code des professions sanctionné par l'Assemblée nationale du Québec, le 6 juillet 1973. Sa principale responsabilité consiste à assurer la protection du public en régissant la pratique professionnelle de ses membres. De par ses statuts, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la partie III du Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada («Manuel de CPA Canada») – Comptabilité, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

L'Ordre utilise la méthode de la comptabilité par fonds.

Fonds d'administration

Le fonds d'administration est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration y sont présentés. Ce

fonds présente les actifs, passifs, produits et charges afférents aux immobilisations et aux ressources non affectées.

Les charges de ce fonds sont présentées par fonction à l'état des résultats. Les charges imputées à chaque fonction y sont directement attribuables et aucune ventilation de charges n'est effectuée entre les différentes fonctions présentées à l'état des résultats.

Fonds de recherche

Le fonds de recherche est constitué par l'affectation d'une portion des cotisations professionnelles qui est spécifiquement désignée au versement de bourses et de subventions aux membres qui se sont distingués dans la recherche clinique.

Fonds spécial

Le fonds spécial a été constitué par l'affectation interne de surplus d'opérations de l'Ordre dans le but de faire face à des éventualités. L'utilisation de ces affectations internes doit faire l'objet d'approbation par le conseil d'administration.

Programme d'assurance de la responsabilité professionnelle

L'Ordre a signé un contrat d'assurance responsabilité professionnelle pour ses membres avec La Capitale assurances générales inc. échéant le 31 mars 2019. En vertu de ce programme, les membres versent la prime d'assurance requise en même temps que leur cotisation professionnelle.

Le programme d'assurance de la responsabilité professionnelle est rattaché à une «convention de gestion du programme de responsabilité professionnelle» laquelle prévoit les modalités de gestion du programme d'assurance. Cette convention s'étend du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019. Aux fins de garantir la stabilité des primes futures, un fonds de stabilisation des primes a été constitué depuis le 1^{er} avril 2006 à même les surplus d'opération d'assurance du programme, des intérêts et des dépôts faits par l'Ordre. L'Ordre s'est engagé à maintenir un minimum de 150 000\$ dans ce fonds, montant soumis aux risques d'assurance. Le programme d'assurance est également assorti d'un fonds de prévention, lequel est la propriété exclusive de l'Ordre et n'est pas soumis aux risques d'assurances. Ce fonds est constitué à même les surplus d'opération d'assurance et des intérêts du fonds de stabilisation des primes lorsque ce dernier a atteint la somme de 150 000\$ ainsi que des intérêts propres à ce fonds et des dépôts de l'Ordre. Le solde de ce fonds est remboursable à l'Ordre sur demande.

Les fonds de stabilisation des primes et de prévention sont gérés exclusivement par La Capitale, assurances générales inc. Les dépôts à ces deux fonds portent intérêt au taux des obligations d'épargne du Canada, terme 5 ans, diminué de 0,5%. Les intérêts sont calculés et versés aux fonds mensuellement.

Fonds de stabilisation des primes

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges ayant fait l'objet d'affectations internes.

Fonds de prévention

Ce fonds présente les actifs, passifs, produits et charges non affectés.

Constatation des produits

Apports

L'Ordre applique la méthode du report pour la comptabilisation de ses apports. Selon cette méthode :

Les apports non affectés à des fins spécifiques sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les apports affectés à des fins spécifiques pour lesquels un fonds existe sont constatés à titre de produits du fonds correspondant lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des fins spécifiques, mais dont l'affectation ne vise pas un fonds existant, sont reportés et constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Cotisations professionnelles

Le montant de la cotisation professionnelle est approuvé par les membres de l'Ordre en assemblée générale ainsi que toute cotisation spéciale. Les cotisations professionnelles sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice et, en conséquence, les cotisations perçues au 31 mars 2015 pour l'exercice subséquent sont présentées comme cotisations perçues d'avance.

Amendes

Les amendes sont constatées lorsqu'elles deviennent exigibles et une provision est constatée si leur encaissement n'est pas raisonnablement assuré.

Revenus de placement et ristournes

Les revenus de placement et les ristournes sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

Autres produits

Les autres produits sont constatés lorsque les services sont rendus.

Instrument financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs, des ristournes à recevoir et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent du découvert bancaire, des comptes fournisseurs, du montant dû à l'Office des professions du Québec et des primes d'assurance responsabilité perçues pour le compte de l'assureur.

Les actifs financiers de l'entreprise évalués à la juste valeur se composent des placements temporaires et des dépôts à La Capitale assurances générales inc.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date

de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise, si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier, et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse, les placements à court terme ayant des

échéances inférieures ou égales à trois mois à compter de la date d'acquisition et les dépôts de La Capitale assurances générales inc., déduction faite du découvert bancaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire aux périodes suivantes:

	Périodes
Mobilier de bureau	10 ans
Équipement informatique	5 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

Avantages incitatifs relatifs au bail

Les avantages incitatifs relatifs au bail sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail au moment où les avantages ont été acquis, soit 10,5 ans. L'amortissement est porté en diminution du loyer.

Utilisation d'estimations

Pour dresser des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments qui impliquent l'utilisation d'estimations sont les durées de vie utile estimatives des immobilisations corporelles et des actifs incorporels, l'évaluation de la juste valeur des placements ainsi que la détermination de la provision pour créances douteuses.

3. Placements temporaires

	2015	2014
Certificat de placement garanti portant intérêt au taux annuel de 1,05%, sans échéance	2 624 209 \$	3 626 000 \$

4. Débiteurs

	2015	2014
Amendes disciplinaires à recevoir	141 638 \$	106 694 \$
Provision pour mauvaises créances	(3 477)	-
	138 161	106 694
Subvention à recevoir	10 000	10 000
Autres sommes à recevoir	15 035	20 700
	163 196 \$	137 394 \$

5. Placements

	2015	2014
Certificats de placement garanti, portant intérêt à des taux variant entre 1,44% et 2,25%, échéant entre juin 2016 et juin 2019, au coût	1 000 000 \$	-\$

6. Immobilisations corporelles

	Coût	2015 Amortissement cumulé	Valeur nette	2014 Valeur nette
Mobilier de bureau	204 160 \$	163 705 \$	40 455 \$	47 384 \$
Équipement informatique	172 015	110 014	62 001	73 479
Améliorations locatives	33 239	17 886	15 353	11 337
	409 414 \$	291 605 \$	117 809 \$	132 200 \$

7. Actifs incorporels

	Coût	2015 Amortissement cumulé	Valeur nette	2014 Valeur nette
Site web	15 886 \$	9 532 \$	6 354 \$	27 418 \$
Logiciels	479 293	236 526	242 767	189 603
	495 179 \$	246 058 \$	249 121 \$	217 021 \$

8. Crédoiteurs

	2015	2014
Comptes fournisseurs et frais courus	150 815 \$	114 459 \$
Taxes de vente	308 817	234 949
Salaires et vacances à payer	195 308	201 126
Sommes à remettre à l'État	-	25 401
	654 940 \$	575 935 \$

9. Subventions reportées

Les variations survenues dans le solde des subventions reportées au cours de l'exercice se détaillent comme suit:

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	131 365 \$	- \$
Moins: montant constaté à titre de produit de l'exercice	(206 058)	(366 055)
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	162 125	497 420
Solde à la fin de l'exercice	87 432 \$	131 365 \$

10. Virements interfonds et affectation interne

Au cours de l'exercice, un montant de 69 552\$ (66 861\$ en 2014) au titre des revenus de placement et des ristournes a été transféré du fonds de stabilisation des primes au fonds de prévention et un montant de 66 926\$ (66 311\$ en 2014) a été transféré du fonds de prévention au fonds d'administration. De plus, le conseil d'administration a affecté une somme de 16 000\$ du fonds spécial au fonds d'administration afin de couvrir une dépense imprévue. Enfin, le conseil d'administration a affecté un montant supplémentaire de 15 500\$ du fonds d'administration au fonds de prévention.

11. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 725 421\$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants:

2016	247 274 \$
2017	254 168 \$
2018	223 979 \$

12. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène

de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché.

L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion prudente du risque de liquidité suppose le maintien d'un niveau de liquidités suffisant, l'accès à des facilités de crédit appropriées et la capacité de liquider des positions prises sur le marché. L'Ordre est d'avis que ses ressources financières récurrentes lui permettent de faire face à toutes ses dépenses.

13. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2014 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2015. ■

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice clos le 31 mars 2015

Charges – fonds d'administration	2015	2014
Salaires	1 952 812 \$	1 808 766 \$
Honoraires professionnels	623 155	754 095
Loyer	462 280	450 043
Frais de congrès	269 311	126 700
Charges sociales	253 093	227 887
Formateurs	215 886	221 003
Frais de déplacement et de séjour	121 980	136 576
Frais informatique	117 163	150 500
Amortissement des actifs incorporels	102 026	94 514
Frais de poste	95 554	114 592
Intérêts et frais bancaires	92 761	102 908
Jetons de présence	86 982	103 824
Amortissement des immobilisations corporelles	53 348	51 190
Alliance canadienne	39 467	65 544
Conseil interprofessionnel du Québec	34 179	33 275
Photocopies	33 197	39 842
Frais de télécommunications	28 936	29 791
Fournitures de bureau	27 585	19 964
Publicité et promotion	27 490	219 457
Location d'équipements et de salles	25 647	45 674
Publications	20 384	18 318
Formation du personnel	18 003	22 818
CSST et normes du travail	16 588	18 163
Autres charges	10 669	9 588
Imprimerie	10 551	5 254
Entretien et réparations	8 378	12 201
Bourses et distinctions honorifiques	5 182	5 964
Assurances	5 169	5 051
Rapport annuel	5 050	5 100
Mauvaises créances (recouvrées)	3 477	(7 681)
Dons et commandites	1 500	2 000
	4 767 803	4 892 921
Élément inhabituel – Revenu Québec	16 000	-
Élément inhabituel – Fonds des services de santé	-	(6 700)
	16 000	(6 700)
	4 783 803 \$	4 886 221 \$

Communications © 2015
Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec
Photo couverture : Istockphoto
Graphisme: manon.boulais@sympatico.ca
ISSN: 1708-2110





Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

7151, rue Jean-Talon Est, bureau 1000
Anjou (Québec) H1M 3N8

Téléphone: 514 351-2770 ou, sans frais, 1 800 361-2001
Télécopieur: 514 351-2658

physio@oppq.qc.ca

www.oppq.qc.ca